

CREAI CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapport d'activité

Année 2017



Journées Nationales IME IEM à Tours, octobre 2017 – Ph. C. Acina – CEDIAS-CREAI IDF

Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
35 avenue de Paris – 45000 ORLEANS – Tél. 02 38 74 56 00
www.creacentre.org

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1 - L'ÉQUIPE DU CREAI AU 31 DECEMBRE 2017	6
2 - LA VIE ASSOCIATIVE	9
A) <i>La Contribution Volontaire</i>	9
B) <i>Adhérents et contributeurs en chiffres</i>	9
C) <i>Les instances associatives</i>	12
D) <i>Les rencontres associatives</i>	13
3 – LE RESEAU DES CREAI ET LA FEDERATION ANCREAI	14
4 – L'ACTIVITE DU CREAI EN 2017, EN CHIFFRES ET EN THEMES	19
<i>Les Journées Nationales IME-IEM (Tours, du 11 au 13 octobre 2017)</i>	19
<i>L'animation régionale et la concertation</i>	24
A) <i>Les journées régionales d'étude et les Comités de pilotage</i>	25
B) <i>Les groupes de travail</i>	31
<i>Formations et accompagnements en intra - Formations inter</i>	37
<i>Études</i>	48
A) <i>Étude sur le fonctionnement des Groupes d'entraide mutuelle (GEM) en région Centre-Val de Loire</i>	48
B) <i>Étude sur les Centres d'action médico-sociale précoce</i>	51
5 – LES OUTILS DE COMMUNICATION	54
A) <i>Le site Internet</i>	54
B) <i>La newsletter</i>	54
C) <i>La revue "Traverses"</i>	55
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	57

INTRODUCTION

Le Creai Centre-Val de Loire a, en 2017, poursuivi sa route de l'accompagnement, au sens large, de la mise en œuvre des politiques publiques en direction des personnes en situation de vulnérabilité. Le défi auquel sont aujourd'hui confrontés les organismes gestionnaires et leurs établissements et services est d'ampleur, pour accompagner une commande politique et sociale d'inclusion d'une part, d'accompagnement de personnes en grande fragilité d'autre part. Le contexte financier est contraint et les textes réglementaires, en forte évolution. Les enjeux sont considérables, et le Creai en est conscient. Ces enjeux, il a essayé de continuer à les porter en 2017, en accompagnant les différents acteurs de l'action sociale et médico-sociale dans les évolutions qui impactent la façon dont les organisations se structurent, dont les pratiques se modifient - dans des logiques d'alliance et de partenariats -, dont les besoins des personnes sont identifiés, partagés, discutés, dont les métiers se transforment.

Il l'a fait à sa mesure, dans le cadre d'un projet politique porté par des administrateurs et une équipe de salariés permanents somme toute assez petite (5 permanents ; 4,1 ETP), heureusement entourée par un réseau de formateurs vacataires (une dizaine). Il le fait également en étant **attentif aux conséquences de ces évolutions et des besoins d'accompagnement du secteur sur son propre positionnement Creai, et sur ses modalités de conseil, d'accompagnement, de formation, d'étude, d'animation**. L'année 2018 sera l'occasion, avec le bilan à opérer de la mise en œuvre du rapport d'orientations de 2013 et la construction d'un nouveau projet stratégique 2019/2023, de penser ces questions et d'imaginer la façon de prendre en compte ces évolutions, pour proposer des travaux adéquats, dans un cadre méthodologique adapté, partenarial et territorialisé.

Le succès des **Journées Nationales IME-IEM**, organisées par le Creai Centre-Val de Loire à Tours en octobre dernier, conjointement avec le Creai Ile-de-France et l'Ancreai, a marqué cette année 2017, incitant à la poursuite d'une animation en région, sur la base de cette dynamique recrée à cette occasion, autour d'enjeux partagés d'évolution de ces structures comme de l'ensemble du champ social et médico-social. La parution, en outre, du premier numéro de la **revue du Creai « Traverses »**, sur la **vulnérabilité**, a montré aussi la ténacité portée par les membres du Comité de rédaction de la revue de venir à bout d'une aventure souhaitée dès 2013, dans le rapport d'orientations du Creai, de contribuer collectivement aux débats sociétaux qui traversent le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

L'année 2017, c'est aussi la mise en conformité du Creai avec l'outil de référencement d'organismes de formation, **DATA DOCK**, qui lui a permis de rendre visibles et de valoriser ses modalités de formation comme de les faire évoluer. C'est également l'organisation de **journées d'étude**, notamment celle relative à l'accompagnement des majeurs protégés et la venue à Orléans du Défenseur des droits, Monsieur Toubon, dans le cadre de la convention entre le Creai et la DRDJSCS. C'est la fidélisation de cadres et de professionnels dans des groupes de travail et de réflexion réguliers, MAS-FAM, Esat, Sessad, Protection de l'enfance, Chefs de service. C'est en outre un certain nombre d'études poursuivies ou entamées pour l'ARS, là aussi dans le cadre d'un conventionnement annuel, sur la scolarisation en maternelle des enfants en situation de handicap dans l'Indre, sur les CAMSP, ou encore sur les Groupes d'Entraide Mutuelle... Cette dernière a d'ailleurs donné lieu une participation importante d'adhérents de GEM, **ouvrant la voie pour le Creai à une systématisation de celle-ci dans ses travaux, à l'heure de la promotion sociétale de l'expertise d'usage**.

L'année 2017, c'est, enfin, la poursuite des **travaux collaboratifs avec l'Ancreai et le réseau des Creai**, autour de sujets d'étude commandités par les autorités publiques nationales (CNSA et DGCS), sur les majeurs protégés, les dispositifs innovants..., comme la participation du Creai Centre-Val de Loire à la vie de l'Ancreai, devenue Fédération des Creai. Celle-ci se fait à travers les Conseils d'administration de la

Fédération, Assemblées générales, Comité des directeurs et séminaire annuel des Directeurs et Conseillers techniques, mais aussi à travers des réflexions sur le projet stratégique de la Fédération, qui trouvera sa concrétisation en 2018, ou encore la promotion de son utilité face à des velléités des autorités publiques d'en diminuer les financements.

L'année 2018, déjà largement débutée à l'heure de la publication de ce présent rapport d'activité, va donc conduire les Creai à rendre visibles leurs capacités d'accompagner un secteur en forte évolution. **L'Agence Régionale de Santé de la région Centre-Val de Loire souhaite d'ores et déjà positionner le Creai dans ces dynamiques d'accompagnement, en lien avec le Projet Régional de Santé 2**, dans une perspective de conventionnement pluriannuel.

Le défi pour le Creai, dans les 5 ans à venir, sera donc de continuer à accompagner ces évolutions, dans l'ensemble du champ de l'action sociale et médico-sociale en région, avec ses partenaires, en portant fortement l'enjeu de parcours transversaux pour les personnes en situation de vulnérabilité et en promouvant un travail social qui s'adapte tout en préservant son éthique. Les dynamiques qu'accompagne notamment le Creai (projets d'établissements, voire de dispositifs, évaluation interne avec l'outil d'évaluation ARSENE – Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation interne), mais aussi les logiques de formation, dans un cadre que le Creai fait évoluer, en seront des supports.

Séverine Demoustier
Directrice du Creai Centre-Val de Loire

1 - L'ÉQUIPE DU CREAMI AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'équipe permanente a connu un changement au cours de l'année 2017, avec le départ d'Aurore Duquesne, chargée d'études, remplacée à ce poste par Charlotte Perrot-Dessaux.



A) L'équipe permanente

Au 31 décembre 2017, elle réunit :

- 1 poste de direction :
Séverine Demoustier, à 80 % (diplômée en sciences politiques)

- 1,7 poste d'assistantes :
Blandine Gaillard, assistante administrative, à 90 % (BTS Assistante de direction, DEUG LEA)
Mamy Raharijaona, assistante de direction à 80 % (maîtrise de droit privé)

- 1 poste de conseiller technique :
Christophe Lecomte, à 60% (éducateur spécialisé, DU Responsable de formation)

- 1 poste de conseillère technique et d'étude :
Charlotte Perrot-Dessaux, à temps plein (doctorat de sociologie)

B) Un réseau de personnes-ressources vacataires

L'accompagnement, le conseil et le soutien technique des professionnels sont les différentes dimensions de la mission de formation qui incombe au CREAMI Centre-Val de Loire, à partir de son expertise (qu'il tire notamment de l'ensemble de ses missions et de leur articulation) et en assurant une cohérence globale de ses interventions et une coordination de ses intervenants, qu'ils soient permanents salariés ou vacataires.

Pour ce faire, il a fidélisé une équipe de formateurs-consultants expérimentés, autour de son projet politique, de sa philosophie d'action et d'une éthique de l'accompagnement, mais aussi au moyen de suivis réguliers des actions de formation et de rencontres entre vacataires et permanents.



Voici la liste des intervenants vacataires auxquels le CREAI a fait appel en 2017 :

Nom	Formation
Marie-Renée BAZIREAU	Educatrice Formatrice en travail social Titulaire d'un Diplôme Universitaire de la Pratique Sociale
Jacki CHOPLIN	Educateur Formateur en travail social Titulaire d'un DEES en sciences de l'éducation et de la formation Docteur en sciences humaines
Séverine DEMOUSTIER	Directrice du CREAI Centre-Val de Loire Formatrice Titulaire d'un DESS en sciences politiques
Régine GUILLAUME	Educatrice Spécialisée Formatrice en travail social Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Humaines et certifiée en Sociologie Clinique
Christophe LECOMTE	Educateur Spécialisé Formateur en travail social Conseiller Technique au CREAI Centre-Val de Loire Titulaire d'une Maîtrise en psycho-sociologie et certifié en Sociologie Clinique
Fabienne LEROY	Psychologue Clinicienne Formatrice en travail social Titulaire d'une Licence en Sciences de l'Education et d'un DESS de Psychopathologie Clinique Certifiée en thérapie familiale systémique
Jean-Marie MARTIN	Cadre de santé retraité Formateur Psychanalyste-Psychodramatiste Docteur en sciences de l'éducation et de la formation
Christine PRIZAC	Educatrice Spécialisée Formatrice en travail social Titulaire d'un Diplôme Universitaire en Pratique Sociale Conseillère conjugale

Caroline ROBICHON	Educatrice Spécialisée Formatrice en travail social Titulaire d'un Master 2 en sciences de l'éducation et d'un Master 2 en Philosophie
Vincent ROMEYER-DHERBEY	Educateur Spécialisé Formateur en travail social Titulaire d'une maîtrise en sociologie, d'un Diplôme Supérieur en Travail Social et d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale
Sophie RONCAY	Psychologue clinicienne Formatrice en travail social Titulaire d'un DESS de psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'éducation
Sylvie SICURANI	Educatrice Spécialisée Directrice d'établissement Formatrice en travail social Titulaire d'un Master I en sciences de l'éducation et d'un Master II en management des ressources humaines et stratégies d'entreprise
Thierry TOURTE	Educateur Spécialisé Formateur en travail social Docteur en Sociologie – Travail Social
Valérie TROUX-CLEMENT	Assistante de Service Social Formatrice en travail social Experte auprès des tribunaux
Martine VILLEDIEU	Educatrice Spécialisée Directrice d'établissement Formatrice en travail social Titulaire d'une maîtrise en sociologie, d'un Diplôme Supérieur en Travail Social et d'un Master 2 en sciences de l'éducation
Anouchka VOGELE	Archiviste Titulaire d'un Master 2 professionnel en archivistique

2 - LA VIE ASSOCIATIVE

Pour exercer au mieux ses missions, le CREAI a besoin du soutien et de l'expertise des acteurs du champ de l'action sociale et médico-sociale, qui choisissent d'adhérer et/ou de contribuer à l'association. Adhérer et/ou contribuer au CREAI équivaut à faire avancer les valeurs et les idées qui font la spécificité du secteur social et médico-social dans la région.



A) La Contribution Volontaire

La Contribution Volontaire participe à l'indépendance technique du CREAI, qui permet de maintenir un équilibre entre ses différentes ressources (adhésion/contribution volontaire ; subventions ; produits des prestations). En contrepartie, elle permet au CREAI d'offrir des services à des tarifs préférentiels à ses contributeurs, qui peuvent notamment :

- bénéficier d'un service de conseil/accompagnement/formation inter et intra à des conditions privilégiées ;
- participer aux journées d'étude, colloques et conférences à des tarifs préférentiels ;
- participer à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques : le CREAI est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges ;
- s'investir dans une action militante pour construire le travail social de demain,

mais aussi :

- accéder gratuitement et de façon illimitée au service d'offres d'emploi mises en ligne sur le site Internet www.creaicentre.org;
- bénéficier de tarifs préférentiels pour la location des salles de réunion/formation du CREAI, dont les locaux sont situés en centre-ville ;
- diffuser leurs informations et événements dans les pages de notre site et être informés des actualités et informations régionales et nationales du secteur via l'abonnement à notre newsletter.

B) Adhérents et contributeurs en chiffres



Le montant des cotisations d'adhésion reste inchangé par rapport à l'année 2016 :

QUALITE	MONTANT
Personne physique	15 €
Personne morale non gestionnaire ou sans siège	100 €*
Personne morale gestionnaire sans siège	200 €*
Personne morale gestionnaire avec siège	500 €

Pour ce qui concerne le calcul du montant de la contribution volontaire, calcul inchangé lui aussi, il est effectué à partir de la dotation en personnels (car l'activité des CREAI est tournée vers les équipes,

cadres et non cadres). L'indicateur qui reflète au plus juste la charge réelle des personnels est la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales), multipliée par un coefficient.

Mode de calcul de la Contribution Volontaire : XXX XXX € (DADS) x 0,0007 = XXXX €

En 2017, si le nombre d'adhérents et de contributeurs a légèrement diminué, le périmètre financier qu'ils représentent a sensiblement augmenté.

✓ **Les adhérents :**

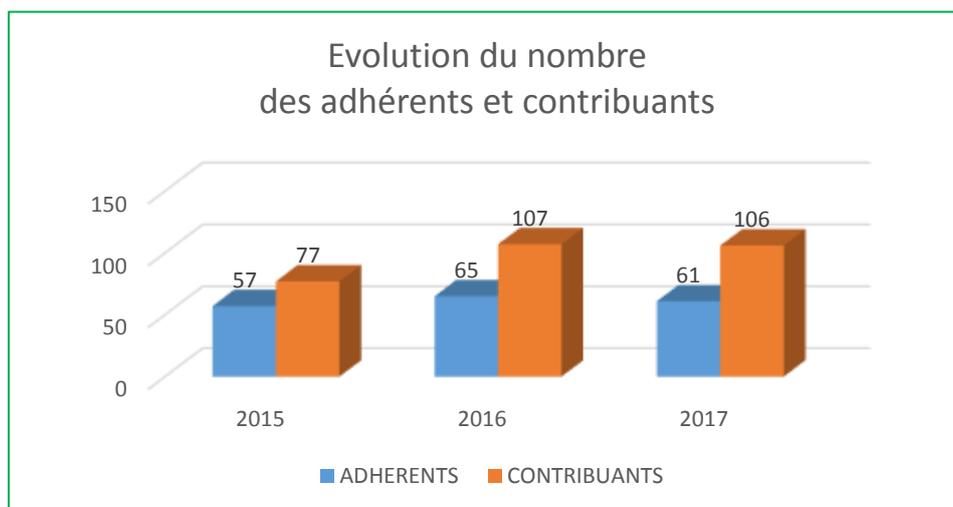
En 2017, on dénombre 61 adhérents, répartis de la manière suivante :

- 11 personnes physiques (2 de plus qu'en 2016),
- 43 personnes morales gestionnaires d'un ou plusieurs établissements et services (contre 46 en 2016),
- 7 personnes morales non gestionnaires (1 de plus qu'en 2016).

✓ **Les contributeurs :**

En 2017, le nombre de contributeurs s'élève à 106 établissements et services.

Pour mémoire, en 2016 le CREA totalisait 65 adhérents et 107 contributeurs; en 2015, on comptait 57 adhérents et 77 contributeurs.



➤ **Qui a nouvellement adhéré ou contribué en 2017 :**

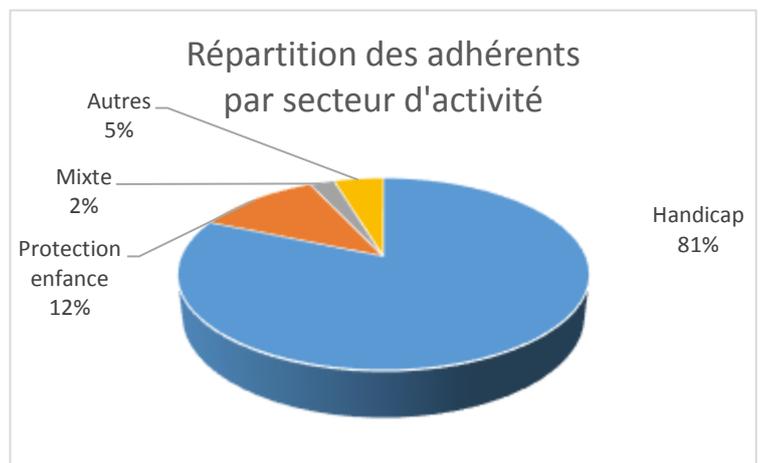
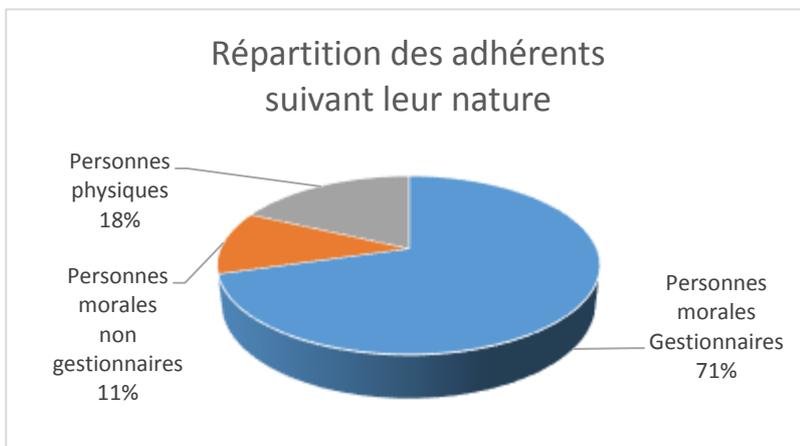
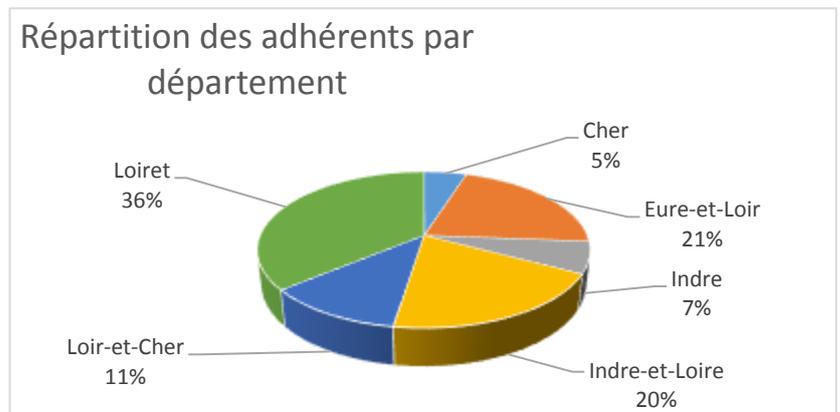
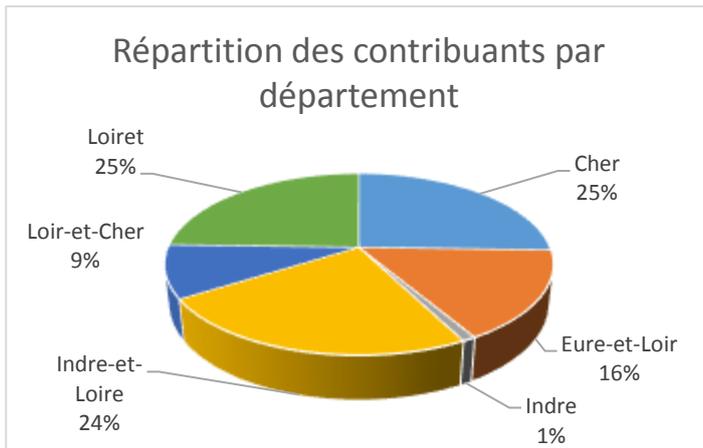
- les nouveaux adhérents sont 2 personnes physiques et 2 personnes morales gestionnaires;
- les nouveaux contributeurs représentent 8 établissements et services.

➤ **Qui n'a pas renouvelé son adhésion ou sa contribution en 2017 :**

- 2 organismes gestionnaires, 1 établissement et 1 personne physique n'ont pas renouvelé leur adhésion;
- 1 établissement n'a pas renouvelé sa contribution, du fait de son regroupement avec un autre établissement de la même association gestionnaire.

Enfin, on constate une augmentation de 7 % du montant total des adhésions et contributions par rapport à 2016.

✓ Quelques éléments d'infographie sur les adhérents et les contributeurs :



C) Les instances associatives

✓ Les membres du Bureau au 31 décembre 2017, élus par le Conseil d'Administration du 22 juin 2017

Président	Monsieur Noël LE GOFF Directeur de l'ERTS-ARDEQAF (45) – Personne physique - retraité
Vice-Président	Monsieur Claude LAIZE Directeur Général de l'Association Enfance & Pluriel (37) - Personne physique - retraité
Secrétaire Général	Madame Anne-Cécile CHAPUIS Assistante sociale / Responsable formation (45) – Personne physique - retraitée
Secrétaire Générale adjointe	Madame Jacqueline BARRAULT-MARRUEDO Directrice du CEPI de l'ACESM (41)
Trésorier	Monsieur Jean-Marc BOUCHARD Personne physique - Retraité du secteur bancaire
Trésorier Adjoint	Monsieur Alain VERDEBOUT Personne physique - Retraité
Membre	Monsieur Jean-François CONNAN Directeur de deux établissements pour jeunes en situation de handicap à Châteauneuf s/Loire (45)
Membre	Monsieur Gilles GIBORY Directeur de la MAS Handas APF à Lorris (45) – Personne physique

✓ Les réunions des instances associatives au cours de l'année 2017 :

7 réunions de Bureau	3 réunions du Conseil d'Administration	Assemblée Générale
2 février 30 mars 18 mai 22 juin 26 septembre 9 novembre 14 décembre	30 mars 22 juin 14 décembre	18 mai

D) Les rencontres associatives

L'année 2017 a été quasi-monopolisée par la préparation des Journées Nationales IME-IEM par la directrice, qui assurait l'animation du Comité de préparation avec le CREA Ile-de-France et l'ANCREAI, ce qui explique le nombre peu élevé de rencontres associatives par rapport à l'année précédente, où 10 organismes (associations et établissements) avaient reçu la visite du CREA.

La directrice et les administrateurs se sont mobilisés pour aller à la rencontre de 2 associations et d'un établissement. Ces rencontres ont un double objectif : d'une part renforcer le réseau associatif du CREA, pour lui permettre de rassembler de nouveaux adhérents et contributeurs, d'autre part d'élargir son public en matière d'accompagnement et de formation, en recensant les besoins des organismes rencontrés.

Date de rencontre	Dépt	Nom	Adhérent ou contributeur	Membre du bureau ou du CA présent avec la directrice
12/01/2017	36	Association ACOGEMAS	Non adhérent	M. LE GOFF
12/01/2017	36	ITEP Pellevoisin	Non contributeur	M. LE GOFF
16/05/2017	28	ADSEA	Adhérent	M. BUCHON

Perspectives 2018

Le CREA envisage de renforcer ses liens avec la Maison Départementale de l'Autonomie d'Eure-et-Loir, la Fondation Val-de-Loire, le CIAS du Blaisois, le CSCP, Trisomie 21 d'Eure-et-Loir et le CH Georges Daumezon.

Des contacts ont déjà été pris pour rencontrer les associations suivantes : Isambert Sagesse, ATEL 28 et notre partenaire Unifaf.



3 – LE RESEAU DES CREAI ET LA FEDERATION ANCREAI



L'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au « financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité » est venue préciser les missions des CREAI et de l'ANCREAI, leurs périmètres d'actions et leurs modalités d'intervention, dans le cadre d'un cahier des charges national.

Ce cahier des charges est le fruit des réflexions d'un groupe de travail national (composés de représentants de CREAI, des Ministères et de la CNSA) visant à donner plus de lisibilité à l'action de ces centres et à offrir un cadre de fonctionnement permettant de maximiser l'apport de leur expertise dans la transformation attendue des réponses aux besoins et attentes des personnes en situation de vulnérabilité.

Ainsi, ce cahier des charges souligne que l'action des CREAI et de l'ANCREAI a vocation :

- **à porter sur les personnes en situation de vulnérabilité**, que cette vulnérabilité soit en lien avec un problème de santé, un handicap, des difficultés éducatives, familiales ou sociales. À ce titre, les CREAI sont particulièrement utiles pour traiter de problématiques inter-sectorielles.
- **à couvrir l'ensemble du territoire national**, à raison d'un CREAI par région (avec pour certaines régions très étendues des antennes infra-régionales), y compris en Océan Indien. Cependant, des besoins d'appui méthodologique à la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales restent insuffisamment couverts sur les Antilles et la Guyane.
- **à s'adresser à l'ensemble des acteurs** de l'action sociale et médico-sociale : décideurs publics (Etat et collectivités territoriales), gestionnaires et professionnels, usagers et leurs représentants. Ce positionnement « tiers » leur donne ainsi toute la légitimité pour proposer localement des espaces de réflexion et de favoriser un dialogue constructif prenant en compte les jeux d'acteurs spécifiques à chaque territoire.
- à s'appuyer sur **une expertise issue de compétences croisées**, en ingénierie de formation, en méthodologie d'étude et de recherche (quantitative et qualitative), en conduite et évaluation de projet et en animation de groupes de travail. Les équipes des CREAI sont multidisciplinaires (démographie, sociologie, psychologie, droit, géographie de la santé, économie de la santé), avec une qualification de niveau 1 (MASTER 2 ou Doctorat).
- **à s'exercer à tous les échelons du territoire** (local, départemental, régional, national), par leur inscription dans un réseau national permettant de mutualiser, valoriser, améliorer leurs connaissances et compétences respectives, et de prendre en compte les freins et les leviers émergeant aux différentes strates de la décision publique et de sa mise en œuvre. En 2017, l'ANCREAI est devenue une Fédération dans l'objectif d'accroître encore les liens d'interdépendance entre les CREAI, avec une gouvernance portée par 13 CREAI.

Dans le cadre d'une éthique d'intervention qu'ils ont construits au regard de leur mission d'intérêt général portée depuis plus de 50 ans, toutes les interventions des CREAI et de leur Fédération replacent systématiquement le contexte actuel des évolutions des politiques publiques. Pour le dire autrement, l'action du CREAI dépasse considérablement celle d'un prestataire car son inscription durable sur le territoire fait de lui **un partenaire des pouvoirs publics et des acteurs de la société civile**. Cette expertise technique, délivrée dans le cadre d'un équilibre nécessaire, à équidistance des enjeux des différents acteurs, constitue **l'identité unique des CREAI**.

L'activité de l'ANCREAI a pu s'organiser de 2014 à 2016 avec des moyens renforcés dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 signée avec la DGCS et la CNSA. Pour mémoire, les objectifs de cette CPO sont les suivants : « accompagner la montée en compétence de l'ensemble du réseau et renforcer la qualité et la cohérence des travaux des CREAI, favoriser l'appropriation de ces travaux, de ces méthodologies et de ces outils par les CREAI et leurs partenaires régionaux et nationaux, promouvoir des travaux nationaux en mobilisant les compétences régionales du réseau ».

Ces moyens financiers ont été reconduits pour l'année 2017.

En 2018, la DGCS va supprimer sa subvention annuelle à la Fédération ANCREAI et, pour cette même année, l'enveloppe nationale des CREAI du BOP 157 sera réduite de 155 000 euros (780 000 euros en 2017 et 625 000 euros en 2018).

Les productions ANCREAI

Au cours des quatre dernières années (2014-2017), les actions inter-CREAI se sont beaucoup développées et le réseau s'est structuré plus fortement autour notamment de différents chantiers nationaux :

- Tous les deux ans, **des Journées Nationales de formation ANCREAI** sont organisées auprès des personnels : des SESSAD, des MAS/FAM/Foyers de vie, des IME-IEM-IES.
- La structuration des CREAI en réseau favorise également la mise en place de **formations nationales identiques, déclinées sur tout le territoire**. Alors que dans le cadre d'une action prioritaire nationale d'UNIFAF sur les « Adolescents à difficultés multiples », le réseau des CREAI avait formé entre 2012 et 2015 plus de 800 professionnels issus des MECS, IME, SESSAD et ITEP, de nouveaux projets ont émergé depuis 2017.
- Le développement **des études et recherches au niveau national** a été tout particulièrement favorisé par le renforcement de la tête de réseau des CREAI. En effet, l'identification des appels à projets d'étude et de recherche, leur analyse et la mise en place d'une équipe projet Inter-CREAI pour bâtir la réponse, nécessitent une coordination qui renforce la capacité des CREAI à participer à des études et recherches nationales. De même, ces études et recherches nationales sont rendues possibles d'une part, par l'adjonction d'expertises particulières mutualisées au niveau d'une équipe nationale (notamment pour l'élaboration de la méthodologie, du traitement des données et la rédaction des livrables) et d'autre part, par la connaissance des acteurs de chaque territoire régional par le CREAI concerné (facilitant la participation des terrains et donc la quantité et qualité des données recueillies).

<p>En Cours (Déc. 2017 – Déc. 2018)</p>	<p>Accessibilité et impact des formules de répit sur les proches aidants (des personnes en situation de Handicap)- Etude sur 3 départements situés dans 3 régions.</p> <p><i>ANCREAI, CREAI Hauts-de-France, CREAI Bretagne, CREAI Centre Val-de-Loire.</i></p>	<p>Commanditaire : GCSMS AIDER</p>
--	--	--

- La mobilisation des expertises des CREAI s'est aussi traduite par l'élaboration **d'outils, référentiels, guides méthodologiques nationaux**.

En Cours (2017-2018)	Elaboration d'un référentiel du Dossier Personnel de Santé (« Dossier de l'utilisateur » au sein des établissements et services médico-sociaux) <i>ANCREAI</i>	Commanditaire : Comité Interministériel du Handicap (CIH)
En Cours (sept. 2017- mai 2018)	Elaboration d'une mallette pédagogique pour les Tuteurs Familiaux <i>ANCREAI, CREAI Grand-Est, CREAI Hauts-de-France, CREAI Pays de la Loire</i>	Commanditaire : DGCS

La participation des CREAI et de leur Fédération aux chantiers nationaux

- **L'évolution des pratiques professionnelles** constituent un des leviers majeurs du changement. Aussi, les CREAI et sa Fédération sont particulièrement investis dans les instances de gouvernance et les travaux de l'ANESM.
- **La participation aux groupes de travail nationaux (DGCS, CNSA, DREES).** Les CREAI et leur Fédération participe aux groupes de travail nationaux qui contribuent actuellement à traduire par des outils ou préconisations concrètes les orientations posées par les politiques publiques.
 - Ainsi, depuis janvier 2015, la Fédération ANCREAI est membre du Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés (**SERAFIN-PH**).
 - La Fédération a participé au groupe de travail national DGCS sur la réforme de la **nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux** accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques. Les CREAI et la Fédération a pu apporter leur expertise en lien notamment avec les études conduites à la demande des ARS sur la révision des agréments des ESMS réalisées sur certains territoires.
 - Les CREAI et leur Fédération participent activement, pour chaque **enquête ES-Handicap (DREES)** au groupe de conception de la nouvelle enquête.
 - La Fédération a participé au groupe de travail relatif au **volet « handicap psychique » de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale**. Elle a également présenté au comité de pilotage les premiers résultats de l'étude GEM (novembre 2017). Les CREAI et leur Fédération ont produit de nombreuses études sur le handicap psychique et sont souvent sollicités par le terrain pour des formations, la construction d'outils, des accompagnements techniques dans le cadre de reconversion de structures sanitaires en structures médico-sociales, etc.
 - La Fédération a participé au groupe de travail national CNSA pour l'élaboration d'un **guide sur les troubles psychiques** et participera en 2018 au groupe de travail visant un **KIT d'appropriation** de ce guide.
 - La Fédération a participé au groupe d'experts du **formulaire IMPACT** (CNSA).
 - La Fédération a participé aux groupes de travail mobilisés dans le cadre de l'Étude de la politique de **l'aide aux aidants** et évaluation des dispositifs d'aide aux aidants subventionnés par la CNSA au titre des sections IV et V de son budget (CNSA).
- La Fédération ANCREAI établit, sur sollicitation du Cabinet du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, des Ministres, de la CNSA, de la DGCS, de l'IGAS, de commissions parlementaires, **des listes bibliographiques des travaux** que les CREAI et sa Fédération ont pu conduire sur les sujets interrogés **et participent à des Auditions**.

Mutualisation et valorisation des expertises

La Fédération s'est dotée au fil du temps de plusieurs outils et supports pour développer la mutualisation et la valorisation des expertises et productions des CREAI.

- **Séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques (3 jours)**
- **Le Comité des directeurs-trices se tient tous les deux mois.**
- **Deux groupes de travail permanents ont été mis en place depuis 2017** : un groupe « **prospective** » et un groupe « **d'aide au changement** ». Le premier groupe a travaillé notamment sur l'évolution des statuts de l'ANCREAI et a enclenché une réflexion sur l'élaboration du projet stratégique de la Fédération. Le deuxième groupe s'est centré sur le partage d'outils et d'expériences, d'une part sur la participation des personnes en situation de handicap (formation auprès des personnes en situation de handicap sur leurs droits, leur vie affective et sexuelle, leur participation aux CVS, l'exercice du droit de vote pour les présidentielle, etc.) et d'autre part, sur la présentation du « puzzle des réformes ». **Un troisième groupe de travail**, composé uniquement de directeurs et intitulé « **management** », s'est mis en place fin 2017 ; il vise à partager des solutions en termes d'organisations de travail et de gestion des ressources humaines, en lien en particulier avec une augmentation des temps de déplacement des conseillers techniques **dans les nouvelles grandes régions**.
- **Un séminaire des Présidents et directeurs s'est tenu pour la première fois en janvier 2018**, dans l'objectif d'élaborer un projet stratégique pour la Fédération. En effet, les CREAI se retrouvent devant un paradoxe : répondre à de multiples sollicitations dans un contexte de transformation profonde des organisations et des pratiques, tandis que, parallèlement, les ressources financières des CREAI se fragilisent.
- **Le nouveau Site Internet de la Fédération ANCREAI** est prêt et propose en particulier un nouveau moteur de recherche efficace pour trouver toutes les études et recherches réalisées en fonction du secteur d'intervention, du public considéré, ou encore du territoire. 150 études ont dû être indexées et transférées manuellement sur le nouveau site. L'entrée en vigueur du nouveau site est prévue le 1^{er} avril 2018.
- **La Newsletter de la Fédération est bimensuelle**. Elle compile toutes les nouvelles informations qui ont été publiées sur le site au cours des deux semaines passées (il n'y a pas d'ajout territorial). Elle donne à voir les différents rapports publiés par les CREAI et les journées régionales qu'ils organisent. Des actualités nationales du secteur social, sanitaire et médico-social sont également proposés (publication de rapports, de guides, de RBPP, de journées nationales, etc.). Une veille juridique nationale, réalisée par la documentaliste du CREAI Grand-Est, est également mise en ligne.
- **La Fédération dispose également d'un Extranet** qui constitue un espace commun entre les directeurs et conseillers techniques des CREAI pour partager des outils, réponses à projets, méthodologies. L'Extranet est davantage utilisé et nourri du fait d'une volonté plus forte de mutualisation entre les membres de la Fédération. L'Extranet n'a pas encore été restructuré techniquement.

Des pistes de travail pour une CPO, Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 :

La convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 entre la DGCS, la CNSA et l'ANCREAI s'est inscrite dans l'objectif de :

- renforcer l'ANCREAI dans son rôle de tête de réseau, dans un but d'accompagner la montée en compétence de l'ensemble du réseau et de renforcer la qualité et la cohérence des travaux des CREAI,
- favoriser l'appropriation de ces travaux, de ces méthodologies et de ces outils par les CREAI et leurs partenaires régionaux et nationaux, au premier chef les ARS, DRJSCS, CG, DIRPJJ, ORS, DGCS, CNSA, DREES...
- promouvoir des travaux nationaux en mobilisant les compétences régionales du réseau.

Ainsi, la CPO 2014-2016 portait sur trois axes :

- Axe 1. Mutualisation des connaissances, des méthodologies et des outils
- Axe 2. Contribution à l'évaluation des dispositifs, appui aux diagnostics territoriaux, et accompagnement du changement
- Axe 3. Appui spécifique aux territoires



4 - L'ACTIVITE DU CREAI EN 2017, EN CHIFFRES ET EN THEMES



Les Journées Nationales IME-IEM (Tours, du 11 au 13 octobre 2017)



Le Creai Centre-Val de Loire et le Creai Ile-de-France ont choisi de se porter candidats pour organiser conjointement ces journées nationales. Le Creai Centre-Val de Loire avait historiquement animé un groupe de travail régional avec les IME et IEM et organisé récemment plusieurs petits déjeuners dans les différents départements. L'occasion de porter ces journées avait paru intéressante à envisager. Le résultat semble avoir confirmé la pertinence de ce choix.

Un comité de préparation (Coprep), animé par les deux Creai, avec l'appui de l'Ancreai, a été constitué avec des responsables et professionnels d'IME et d'IEM des deux régions. La représentation de la région Centre-Val de Loire a été assidue et constructive. La liste des membres de ce Coprep était la suivante :

Jérôme BORNES - IME Joseph Perrin (41)
Véronique BOUCHET - IME Val de Loire (41)
Pierre CARDOT - IME PEP (18)
Olivier COLLEONI - IME La Chamade (95)
Jean-François CONNAN - IME Le Clos St Martial (45)
Rudy DOUCET - IME de SeUILly (37)
Marie-Laure FEFEU - IME Atout Brenne (36)
Annabelle GUY - IME Léopold Bellan (94)
Claude LAIZE, Vice-Président Creai Centre-Val de Loire
Jimmy LAMETH - IEM Fondation Mallet (78)
Philippe MOREAU - IME PEP (36)

Ce Coprep était co-animé par : **Capucine BIGOTE**, Conseillère technique Creai Ile-de-France ; **Annie CADENEL**, Déléguée Nationale et **Carole PEINTRE**, Responsable des Études, Ancreai ; **Séverine DEMOUSTIER**, Directrice Creai Centre-Val de Loire.

Le Coprep, assisté des équipes des Creai et de l'Ancreai et d'une chargée de Communication Évènementiel, Yvana Lissouba, recrutée en alternance par le Creai Centre-Val de Loire, a pu définir le thème général de ces journées, au regard des enjeux actuels pour les IME-IEM, ainsi que ceux des ateliers, comme il a suivi l'organisation pratique et logistique des journées.

L'argumentaire de ces journées a été le suivant :

A LA RECHERCHE D'UNE PLACE !

Dans la logique de l'application des lois des années 2000, le modèle de prise en charge du type "une personne = une institution = *une place*" s'éloigne, au profit d'un modèle centré sur le parcours de la personne. Comme toute institution médico-sociale, les IME-IEM n'échappent pas à la nécessité *de repenser à la fois leur place* dans leur environnement et *la place qu'ils occupent* dans la vie des personnes accompagnées.

Comment se positionnent-ils dans ce dispositif que l'on dit de plus en plus global et/ou intégré ? Quels rôles l'établissement joue-t-il dans l'émergence et la conduite du projet de l'enfant ? À quoi ressemble *une place d'IME-IEM* alors que de multiples modèles de projets partagés surviennent ? Comment être un partenaire de ce parcours aux côtés d'autres acteurs ? Faut-il lutter pour *garder cette place* ? En effet, si les IME-IEM sont incités à exercer leurs missions hors des murs de l'établissement, quelles complémentarités avec les services ?

Parallèlement, la mission "Réponse accompagnée pour tous" enjoint tous les acteurs à se mettre en situation de coresponsabilité afin de ne laisser personne sans solution, de trouver *une place pour chacun*. Mais y a-t-il *une place pour tous* en IME-IEM ? Le public accueilli en IME-IEM évolue, ce qui interpelle les professionnels dans leurs connaissances et dans leurs pratiques. Ils ont parfois le sentiment que les réponses apportées ne sont plus adéquates. Le modèle scolaire inclusif permet aux enfants concernés par les déficiences les plus légères de connaître des parcours scolaires plus longs qu'autrefois, les établissements médico-sociaux se recentrent sur les situations les plus complexes.

L'évolution du public se caractérise également par *l'importante place prise par les troubles associés*, tant par le nombre croissant de personnes concernées que par les adaptations de l'accueil et de l'accompagnement que ce public est susceptible de nécessiter. Comment faire face à ces évolutions ? Comment les professionnels repensent-ils leur métier dans ce nouveau cadre de pensée et d'action ? Comment garantir le sens de l'action singulière de chaque professionnel ? Comment cultiver son épanouissement professionnel ? Comment soutenir une dynamique institutionnelle ?

Les IME-IEM doivent aussi repenser *la place des enfants et des familles* et s'interroger : comment tenir compte de leurs attentes dans le cadre du fonctionnement de l'établissement ? Y a-t-il une limite à l'individualisation ?

Nouvelle place, plus de places, lutte des places, les journées nationales IME-IEM 2017 ouvriront les débats et donneront des perspectives sur les changements en cours et sur l'avenir de ces établissements.

- **11 ateliers** ont été proposés et des intervenants ont été sollicités.
- **800 participants**, dont 700 payants se sont inscrits.

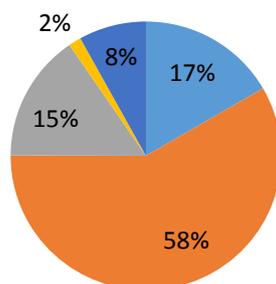
Le Creai Centre-Val de Loire s'est réjoui de cette mobilisation en nombre, notamment des acteurs de la région, comme de celles des personnes et structures de la région qui se sont portées volontaires pour témoigner dans les ateliers. Une vraie dynamique s'est produite au sein du Coprep comme durant les journées nationales, qui laisse penser qu'une poursuite de l'animation en région, sur la base de cette dynamique, est tout à fait envisageable. 2018 sera l'occasion de relancer cette mobilisation régionale, dans le cadre d'un groupe de travail avec les IME et IEM, pour penser les évolutions à venir dans ce champ.

SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES D'EVALUATION

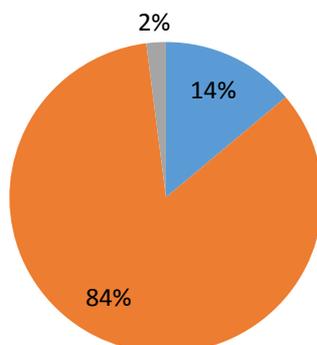
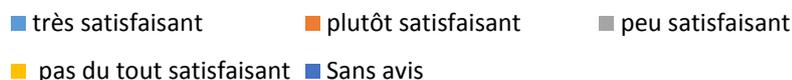
397 questionnaires ont été remplis.

- **RETOUR QUANTITATIF**

APPRECIATION GLOBALE

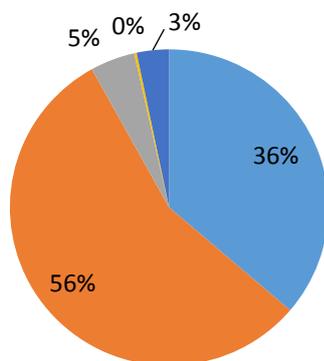


ORGANISATION ET DEROULEMENT



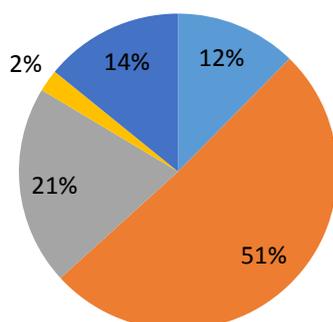
THEMATIQUE GLOBALE

■ très satisfaisant ■ plutôt satisfaisant ■ peu satisfaisant ■ pas du tout satisfaisant ■ Sans avis



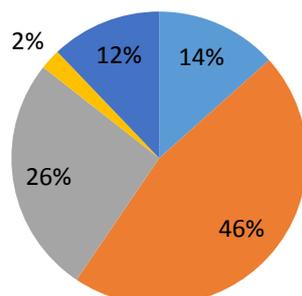
INTERVENTIONS EN PLENIERES

■ très satisfaisant ■ plutôt satisfaisant ■ peu satisfaisant
■ pas du tout satisfaisant ■ Sans avis

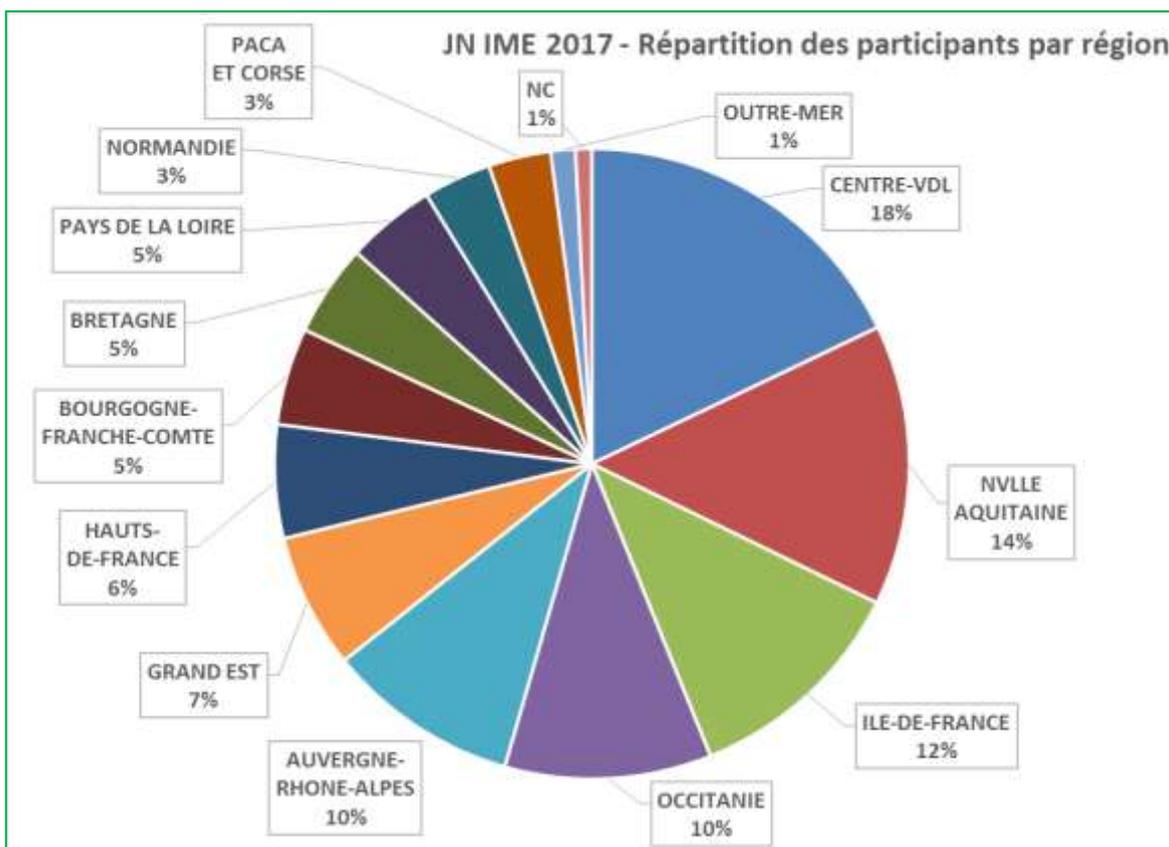


INTERVENTIONS EN ATELIERS

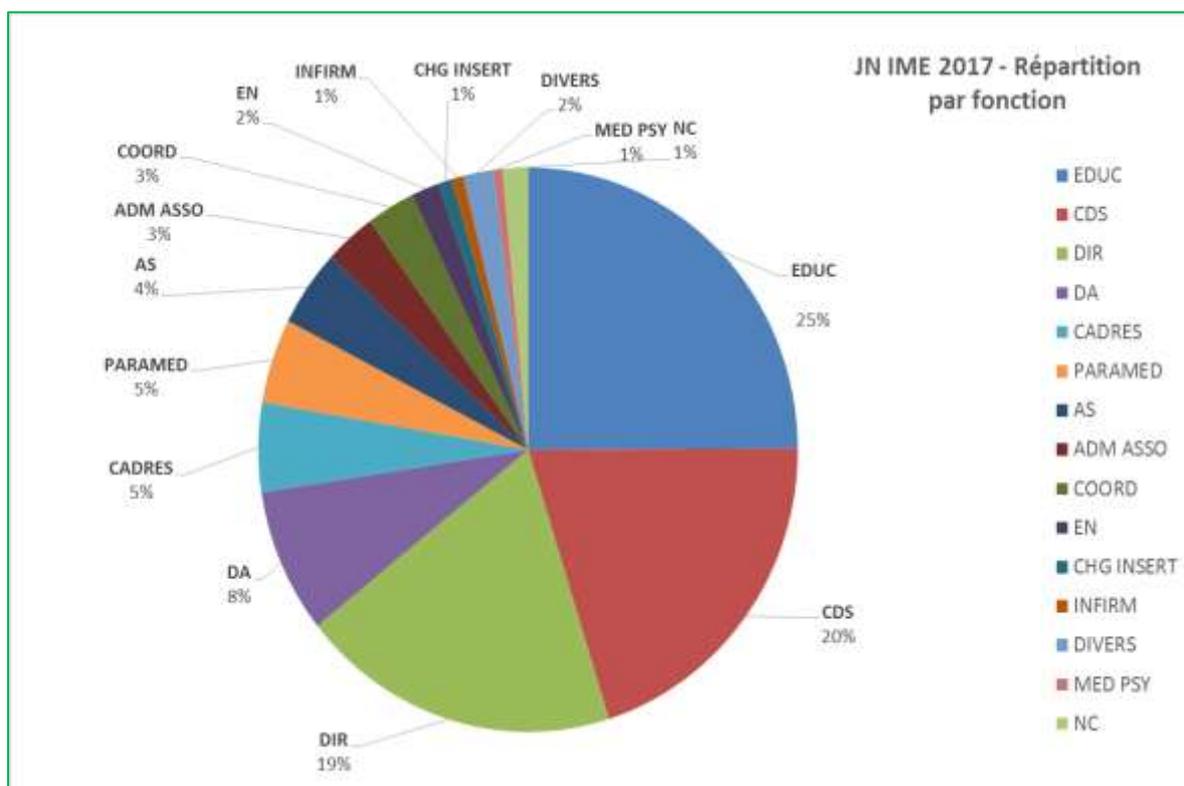
■ très satisfaisant ■ plutôt satisfaisant ■ peu satisfaisant
■ pas du tout satisfaisant ■ Sans avis



• **REPARTITION DES PARTICIPANTS PAR REGION**



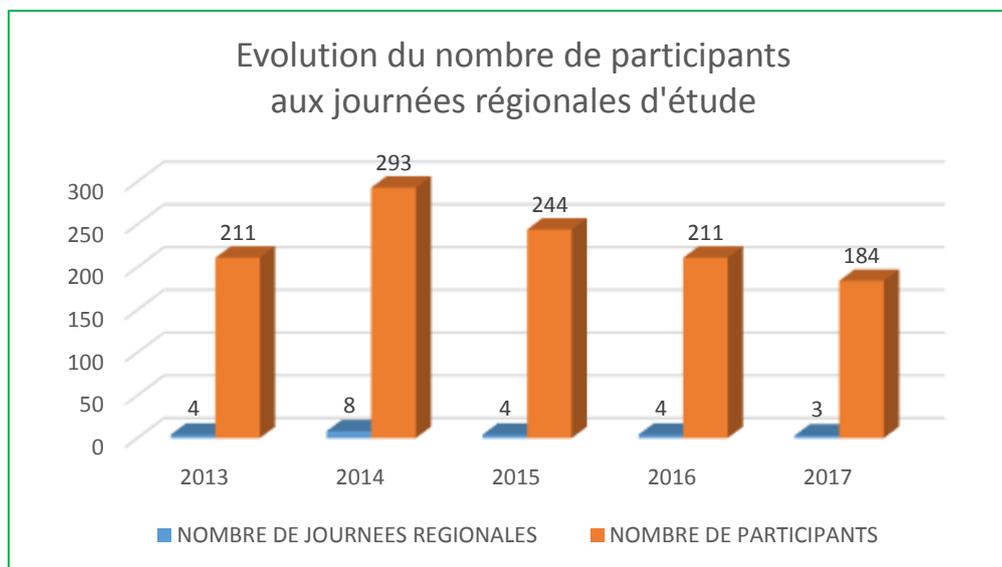
• **REPARTITION DES PARTICIPANTS PAR FONCTION**





Activité des journées régionales d'étude

On constate une très légère baisse de l'activité, qui est bien entendu à mettre en lien avec l'organisation des Journées nationales IME-IEM à Tours en octobre 2017.



Les journées régionales organisées par le CREAI en 2017 ont été les suivantes :

Groupe Chefs de service	"La place du chef de service dans les organisations de travail actuelles"	44 participants
Groupe ESAT	"Le parcours des travailleurs d'ESAT"	60 participants
Groupe SESSAD	"Professionnel en SESSAD, quel visage demain dans des organisations en réseau ?"	80 participants



Flyer de la journée régionale ESAT

A) Les journées régionales d'étude et les Comités de pilotage

➤ Journée régionale d'étude du 29 juin 2017 CREAI-DRDJSCS

Cette journée a été demandée au Creai par la DRDJSCS, dans la suite des travaux qu'il avait menés pour elle sur les majeurs protégés et dans le cadre du schéma régional des mandataires judiciaires.

Le CREAI a organisé cette journée en lien avec les membres du Bureau des tutelles de la DRDJSCS et l'a animée. Elle a réuni **150 participants (mandataires judiciaires associatifs et libéraux, professionnels des établissements médico-sociaux...)**.

La matinée a vu les interventions de **Monsieur Jacques Toubon, Défenseur des droits**; de Monsieur Nacer Meddah, Préfet de région; de Madame Bernadette Maillet, Directrice de l'offre médico-sociale à l'ARS Centre-Val de Loire; de Monsieur Hervé Locu, magistrat coordonnateur des tutelles à la Cour d'appel d'Orléans; de Séverine Demoustier, Directrice du CREAI.



L'après-midi fut consacré à un exposé d'Aurélié Brulavoine, Conseillère technique au CREAI Hauts-de-France, puis à une table ronde interrogeant une dizaine de professionnels autour des trois thèmes suivants :

- partenariats,
- professionnalisation,
- focus sur la santé.

➤ Journée régionale d'étude du 6 Janvier 2017 - Chefs de service et cadres intermédiaires

*Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREAI
Intervention de Thierry Tourte – Educateur spécialisé,
formateur en travail social, Docteur en sociologie*

Thème : **"La place du chef de service dans les organisations de travail actuelles "**

Le réseau et le partenariat comme outils de transversalité des parcours des personnes accueillies



La journée régionale a été préparée par le COPIL (Comité de Pilotage), composé de chefs de services des établissements sociaux et médico-sociaux de la Région Centre-Val de Loire.

Près de 50 professionnels des établissements médico-sociaux de la région Centre-Val de Loire se sont réunis au CREA à Orléans.

L'objectif était de mettre en débat les dimensions de réseau et de partenariat avec en préalable une intervention didactique proposant une conceptualisation de ces deux termes pour identifier les enjeux liés à leur mise en pratique. Des ateliers, dans l'après-midi, ont permis ensuite de débattre sur le positionnement des chefs de service dans ces pratiques coopératives.



L'après-midi, les participants se sont répartis en 3 ateliers animés par des membres du Copil Chefs de service, Thierry Tourte et Séverine Demoustier.

Atelier 1 : Place et rôle du chef de service dans les relations avec la famille de la personne accueillie.

- *La famille de la personne accueillie : un partenaire ? Place et rôle de la famille dans la vie institutionnelle ; La famille comme une ressource pour les équipes ; Travailler sur le réseau familial et travailler avec le réseau familial ; prise en compte par les équipes du réseau social de la personne.*

Atelier 2 : Place et rôle du chef de service dans l'inscription institutionnelle des logiques de réseau et de partenariat.

- *Le chef de service comme initiateur du partenariat ; participation des équipes aux dynamiques partenariales ; autonomie des professionnels dans le partenariat et le réseau ; l'évaluation des dynamiques partenariales ; la reconnaissance institutionnelle des pratiques de réseau ; réseau formel et réseau informel ; formalisation des pratiques de coopération, conceptualisation des pratiques de partenariat et de réseau, inscription et adéquation de ces pratiques au regard du projet de la structure.*
- *Identification et sélection des partenaires, développement et entretien du partenariat, circulation des informations et protection de la personne accueillie ; place de la personne accueillie dans les dynamiques partenariales, partenariat interne et partenariat externe.*

Atelier 3 : Les dynamiques de partenariat et de réseau à l'épreuve des politiques sociales et de l'évolution des modalités d'accompagnement de la personne.

- *Des logiques de places aux logiques de parcours (cf. rapport Piveteau) ; les dynamiques partenariales au service d'une réelle approche globale de la personne ; place du partenariat et du réseau dans la construction de réponses modulaires aux besoins de la personne, les déclinaisons possibles du « référent de parcours ».*

➤ Journée régionale d'étude du groupe ESAT - 17 Mars 2017

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREA

Thème : "Parcours des travailleurs d'ESAT

Mobilisation des ressources locales - Partage et complémentarité des pratiques professionnelles"



La journée régionale, préparée par le COPIL composé de cadres de direction d'ESAT de la Région Centre-Val de Loire, a réuni 60 professionnels de la région au CREA à Orléans.

La matinée a démarré par une introduction de Séverine Demoustier sur les logiques de parcours :

"**La commande sociale et politique** traduit aujourd'hui le souhait des personnes en situation de handicap, dont les travailleurs d'ESAT et leurs familles, d'une inclusion la plus grande possible et de parcours,

même s'ils se font en institution, les plus fluides possibles, avec la possibilité de passerelles.

Cela suppose que les ESMS s'inscrivent dans une approche globale de la personne et proposent des accompagnements qui s'inscrivent eux-mêmes dans un système plus global, plus large. Pour les ESAT, mais aussi pour les autres ESMS, les publics évoluent également, une étude de la DRESS montre ainsi la forte proportion de personnes avec troubles psychiques qui travaillent en ESAT aujourd'hui, interrogeant alors les accompagnements, la façon d'appréhender leurs nouveaux besoins, comme les coopérations à nouer ; un public qui dispose de compétences intellectuelles, et qui doit également cohabiter avec des personnes déficientes.

Ceci a pour conséquences :

- Des réorganisations institutionnelles (dispositifs, plateformes, et non plus places en ESMS) ;
- Des ancrages territoriaux avec une mobilisation des ressources locales : ouverture de l'ESMS sur son environnement et des coopérations plus poussées, tout en tenant compte d'un certain nombre de déserts médicaux, paramédicaux, mais aussi en termes de services publics, de loisirs, voire d'entreprises ;
- Une évolution des pratiques et des métiers, une réflexion d'ailleurs en cours sur le travail social, avec l'émergence de nouveaux métiers : directeurs de pôles, coordinateurs, référents de parcours...

Dans ce contexte d'inclusion et de parcours, des injonctions fortes sont faites aux ESMS à la collaboration, les coopérations, les partenariats : mots valises, mots tiroirs, mots « fourre-tout » ? En tout état de cause, une sémantique est à partager, une culture aussi, entre des acteurs qui doivent travailler ensemble, qui ont tous un intérêt à travailler ensemble, car seuls, ils n'arrivent pas à accompagner toutes les dimensions du projet de vie d'une personne.

Mais des injonctions qui se heurtent souvent à de la méconnaissance, une temporalité, des fonctionnements et des logiques différentes ; la question des représentations que l'on se fait de l'autre est aussi à interroger. Et plus un terme est polysémique, plus les représentations qui y sont attachées sont nombreuses. Par ailleurs, ces injonctions au partenariat ne sont pas toujours vécues comme des

injonctions, fort heureusement, mais souvent comme une nécessité ; les témoignages recueillis dans les ateliers le montreront."



L'intervention de M. Marcel Jaeger, Docteur en sociologie, professeur au Cnam, Titulaire de la Chaire de Travail social et d'intervention sociale, ancien directeur d'ESAT a ensuite porté sur le thème : « **Les enjeux de la coopération en établissement et service social et médico-social** ».

Cette intervention, vivement appréciée par les participants, a été suivie d'un débat.

3 ateliers avec des témoignages ont été proposés sur le thème des coopérations, déclinés en matière :

- **d'accompagnement des personnes avec troubles psychiques - Atelier 1 :**
Co-animation : Didier Vergeade, Directeur de l'ESAT Astaf 45 et Sandra Robin Castanheira, psychologue à l'ESAT de Vierzon PEP 18, avec des témoignages :
 - du GEM de Nogent-le-Rotrou : Cécile Adnot, Présidente, Monique Lesieur, Trésorière, Laetitia Eutrope et Marie Hamman, éducatrices, Fabienne Renart, stagiaire
 - de Laetitia Chaudun, Cadre socio-éducatif ESAT de Bonneval 28
- **d'accompagnement social et médico-social - Atelier 2 :**
Co-animation : Barbara Proust, Directrice ESAT de Vierzon PEP 18 et Séverine Demoustier, Directrice du CREAI, avec un témoignage :
 - de Guillaume Buchon, Directeur SAVS FH ESAT Association Vers l'Autonomie 28
- **d'insertion professionnelle - Atelier 3 :**
Co-animation : Sophie Juranville, Directrice de l'ESAT Hors les murs PEP28 et de Philippe Cottin, Directeur de l'ESAT Aidaphi 36, avec un témoignage de Stéphane Jouhanneau, Directeur Pôle Travail, PEP 36.



Perspectives 2018

Un projet de journée régionale le 17 mai 2018 : « Travailleurs d'ESAT et Professionnels : Nous avons vieilli ensemble ! Penser l'accompagnement des travailleurs handicapés vieillissants pendant et après l'ESAT » :

- Le savoir-faire des professionnels à l'épreuve de l'avancée en âge des travailleurs d'ESAT, Frédéric Blondel, Maître de conférences, Laboratoire de Changement Social et Politique (LCSP), Université Diderot

- Vidéo sur le pôle Habitat de l'Adapei 37
- Les politiques d'accompagnement du vieillissement en région Centre-Val de Loire, Mme Sally-Scanzzy, Déléguée départementale ARS 37
- Vidéo sur les 3 ESAT de l'Adapei 37
- Ateliers au choix :
 - Public vieillissant, nouvelles pratiques : quelles conséquences sur le métier de moniteur d'atelier ?
 - Accompagnement vers le logement : des coopérations inter sectorielles à imaginer
 - Accompagner l'insertion sociale des travailleurs handicapés qui vieillissent

➤ Journée régionale du groupe SESSAD - 22 mai 2017

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du Creai

Thème : "Professionnel en Sessad : quel visage demain, dans des organisations en réseau ?"

La journée régionale, préparée par le COPIL composé de cadres de direction de SESSAD de la Région Centre-Val de Loire, a réuni **80 professionnels de la région** à l'IME Joseph Perrin à Vouzon (Apajh 41).

La matinée a démarré par une introduction de Séverine Demoustier sur les logiques de parcours.

Elle s'est poursuivie par une intervention d'Eric Bertrand, enseignant chercheur, sur le thème : « **Professionnalisation et pouvoir d'agir des acteurs : vers une recomposition des pratiques d'accompagnement des parcours dans des organisations en réseau** ».

Les ateliers avaient pour thèmes :

• **Atelier 1 : Modularité, dispositif, plateforme... : quelles fonctions des Sessad et quels rôles des acteurs pour répondre aux besoins des jeunes accueillis ?**

Co-animateurs : J.-F. Fily et J.-F. Connan ; rapporteur : S. Bonnaud ; témoignage : Rémy Leblanc, ex-directeur GEIST Mayenne

L'évolution des fonctions des SESSAD découlera-t-elle d'un projet déterminé de manière extérieure ou sera-t-elle une co-production collective (opposition déterminisme/constructivisme) ?

Dans la seconde hypothèse, la démarche implique pour les SESSAD, une co-élaboration du sens de l'action, une transformation des cultures d'organisation et une mise en commun des cultures de métier. Elle suggère d'un point de vue pratique, la production d'un référentiel de sens partagé. Le principal levier de ces transformations est le pouvoir d'agir de tous les acteurs. Il concerne à la fois l'évolution des organisations (dispositifs) et des acteurs (dispositions).



- **Atelier 2 : Comment garantir une cohérence de soin dans les organisations de demain ?**

Co-animateurs : A. Delaubert et S. Demoustier ;
rapporteurs : A. Tellier et A. Lafeuille ; témoignage :
équipe du Sessad de Châteauneuf-sur-Loire (Les Clos
du Loiret)

La cohérence du soin dans les organisations de demain
sera le fruit d'une mise en convergence conjointe du
sens de l'action. Cette mise en cohérence est un
résultat jamais stabilisé (processus).

Il s'appuie sur l'expression conjointe et constante des
projets et parcours des acteurs (oralement, par écrit), par des systèmes de médiation juste et efficace
(prescripteurs, professionnels, bénéficiaires). Le processus de professionnalisation (et ses trois
dimensions) abordé lors de la conférence introductive permet d'accompagner une transformation des
organisations et des pratiques permettant d'assurer la cohérence des soins.



La journée s'est terminée par une **table ronde avec un parent, un éducateur référent et un administrateur** : quels regards croisés sur les professionnels en Sessad et sur l'accompagnement ?

Perspectives 2018

Un projet de journée régionale le 25 Juin 2018 : « L'inclusion : Appréhender un système complexe pour accompagner l'enfant dans son environnement, à partir de son projet de vie », à partir du programme suivant :

- **Approche systémique de l'inclusion** : de la nécessité d'appréhender le réseau comme un outil central de développement des logiques de parcours - Thierry Tourte, éducateur spécialisé, formateur en travail social, docteur en sociologie
- **Parlons Projet personnalisé, avec l'outil Serafin** : une conception de la personne en situation de handicap dans la société
- **Ateliers au choix** :
 - Atelier n°1 : **Mobiliser les ressources des familles pour accompagner la fonction parentale ; Accompagner le pouvoir d'agir des parents**
 - Atelier n°2 : **Projet partagé - à partager - entre les acteurs de l'environnement de l'enfant** : l'exemple du DIITEP
 -

B) Les groupes de travail

➤ **Groupe Régional MAS-FAM**

Animation : Christophe Lecomte, conseiller technique

Un groupe de travail désormais constitué, qui fonctionne en continuité

Malgré une perte de vitesse en 2015-2016, le CREA I a souhaité maintenir sa présence auprès des professionnels de ce champ d'activité.

Il nous semblait par ailleurs important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Directeurs et cadres intermédiaires) mais également aux professionnels de l'accompagnement.

En 2017, **une quinzaine de professionnels ont répondu présent** sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Ce groupe stable et dynamique fonctionne en continuité maintenant.

Construire une journée régionale 2018 à partir de l'actualité du secteur

Les débats et les échanges actuels concernent entre autres **la « révolution culturelle » en cours dans les MAS-FAM** avec des différences relevées cependant suivant les territoires : pratiques sanitaires prenant l'ascendant sur les pratiques éducatives, enjeux autour de l'articulation entre sanitaire et éducatif, augmentation des dimensions protocolaires, dématérialisation des dossiers...

Les échanges concernent également **la situation des « personnes agitées »**, personnes présentant des troubles socio-psychiques qui impactent nécessairement les dynamiques collectives : groupes de résidents, équipes.

Là encore, les pratiques diffèrent suivant les territoires même si nous notons des tendances communes à tous les départements : nombre de psychiatres en baisse, déserts médicaux en augmentation, évolution des pathologies (handicap psychique et vieillissement), individualisation des accompagnements nécessaires et ce à moyen constant, pénurie des personnels paramédicaux...

Cela étant, de nombreuses initiatives départementales et spécifiques sont également évoquées et mises en perspective : plateforme des professionnels de santé, présence de certains médecins accompagnant par exemple le non-verbal et les problématiques somatiques, conventions de partenariat avec des EHPAD ou avec un Centre Psychothérapeutique, réflexion et/ou formation en interne sur le thème de l'agitation et des « comportements problèmes », création de « chambres d'apaisement », partenariat avec des associations de bénévoles comme la médiation animale, par exemple.

Paradoxalement, il s'agit donc **d'inventer et de créer dans un contexte de système contraint**.

Un débat concerne également les professionnels de l'accompagnement : jeunes professionnels, anciens professionnels, formations sanitaires, formations médico-sociales, approches sanitaires, approches éducatives et sociales... Peut-être s'agit-il de rendre ces différentes approches complémentaires et de développer les compétences à partir des référentiels, de la formation des professionnels, en s'appuyant sur les ressources des résidents, des professionnels, des bénévoles et de la cité (environnement). Cela prend là encore des formes très spécifiques en fonction des territoires, des établissements, des dynamiques d'équipe, des politiques de gouvernance...

De nombreuses initiatives créatives et innovantes sont également présentées :

- Mini-séjours de rupture inter-établissements,
- Fête des voisins,
- Résidence artistique.

Il s'agit ici avant tout de rencontres, d'humanité, d'énergie positive, de mises en lien locales (école, quartier, artistes, familles, aidants...) dans les murs ou hors les murs (dedans/dehors), d'ouverture sur le monde et de mise en relief des ressources de chacun.

Enfin, le débat et les échanges en cours concernent les sujets suivants : **pratiques sanitaires prenant l'ascendant sur les pratiques éducatives**, enjeux autour de l'articulation entre sanitaire et éducatif.

Les dimensions des **places-rôles-fonctions des Aide-Soignants et des AMP (Aides Médico-Psychologiques)**, là où peuvent se « confronter », mais aussi se compléter l'éducatif et le médical, sont évoquées. Nous abordons alors les thèmes de l'écrit professionnel, du plan de soin, du projet d'accompagnement personnalisé afin d'illustrer concrètement cet enjeu : rencontre entre des cultures professionnelles différentes, « antagonistes » et complémentaires.

Plusieurs réalités permettent de souligner la prégnance actuelle du médical et du sanitaire sur l'éducatif : salaire des AS dans la CCNT 51, formation des AES qui remplace la formation d'AMP, pouvoir du médecin coordonnateur, surabondance des protocoles médicaux...

Toujours est-il qu'au quotidien et au cœur de la relation d'accompagnement, « les AMP et les AS font le même travail (celui d'accompagner) mais différemment » et ce, en fonction de l'institution, de son organisation, des choix historiques, des fiches de postes, de la personnalité propre à chaque professionnel, de l'évolution des handicaps, etc.

Les institutions ont également créé des outils et des espaces susceptibles de favoriser les échanges, l'expression, la réflexion entre professionnels : comité d'éthique, réunion concernant les situations complexes...

L'éducateur spécialisé (souvent en position de coordonner – rôle fonctionnel mais non hiérarchique) se retrouve à une place spécifique et il s'agit pour l'institution de faire des choix stratégiques : horaires lui permettant par exemple de réaliser des tâches du quotidien et de se positionner également en appui dans la relation d'accompagnement. Les institutions ont dû clarifier les rôles-places-fonctions de l'ES coordonnateur ces dernières années, même si cette fonction spécifique n'est pas reconnue sur le plan salarial.

L'ES coordonne donc souvent sur le plan institutionnel l'accompagnement global du résident (articulation de l'éducatif et du médical) tout en participant à certains actes de la vie quotidienne.

Il s'agit également de repérer pour chaque professionnel les **attentes et les besoins des résidents**, de les observer, les recueillir, de mettre en valeur leurs ressources, leurs compétences, ce qui bien souvent ne va pas de soi dans le cadre du polyhandicap.

Le projet d'une journée régionale lors du printemps 2018 s'inscrit donc au cœur des réflexions actuelles du groupe régional Mas-Fam.....

Perspectives 2018

Un projet de journée régionale le 15 Juin 2018, à l'ITS de Tours

La thématique centrale se déclinera sous quatre angles qui pourraient être ainsi présentés aux participants en matinée, mis en lien et abordés dans le cadre d'une intervention de Thierry Tourte, Educateur Spécialisé ayant exercé auprès de personnes adultes en situation de handicap, Docteur en Sociologie-Travail Social et formateur en travail médico-social, avec des ateliers thématiques :

- Prendre soin du résident au quotidien : aide et accompagnement (place du sujet), rencontres, écoute, aménagement des locaux (architecture et espaces), humour et petits bonheurs de la vie quotidienne, respect de l'histoire et du parcours, soutien des apprentissages et des activités (marge de progression)...
- Prendre soin de soi (le professionnel) : histoire et histoires institutionnelles, faire équipe en favorisant des espaces d'expression et de réflexion, dimensions antagonistes ET complémentaires du médical et de l'éducatif, culture et transmission du prendre soin...
Un film proposé par l'ADPEP 45 permettra d'illustrer entre autres ces deux dimensions.
- Prendre soin de la famille et de l'histoire du résident : histoire familiale et parcours institutionnel (quelle place pour la famille dans l'institution ?), accès de la personne adulte à son histoire de vie, accueillir la souffrance et les ressources des familles (faire ensemble), place de l'environnement de la personne au sens large...
- Prendre soin de travailler en réseau et en partenariat : personne adulte citoyenne et place dans la cité (y compris en termes de droit et d'accessibilité), travail en continuité dans les soins, l'accompagnement, le parcours, prévention des ruptures (entre autres entre le handicap enfant et le handicap adulte)...
Le film de Damien Fritsch, « Tant la vie demande à aimer », permettra d'illustrer entre autres ces deux dimensions.

➤ **Groupe Régional Pratiques professionnelles en Protection de l'Enfance**

Animation : Christophe Lecomte, conseiller technique

Un groupe de travail désormais constitué, qui fonctionne en continuité depuis 2 ans

Il nous a semblé d'emblée important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Direction et cadre intermédiaire) mais également aux professionnels de l'accompagnement, tant concernant l'hébergement spécialisé que les services de milieu ouvert.

Dès 2015, une quinzaine de professionnels ont répondu présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et la présence de travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et Assistants de Service Social), à hauteur de 60% de la composition du groupe, a été notée et appréciée par l'ensemble du groupe constitué.

A ce jour, il faut noter la stabilité du fonctionnement de ce groupe de travail et la volonté clairement affichée de poursuivre dans la dynamique amorcée.

De façon générale, les professionnels présents expriment leur besoin de se réunir et « de penser afin de se dégager du quotidien ; de rester en quête de sens », la nécessité de maintenir une veille



professionnelle au-delà des situations d'urgence mais également le désir de partager des expériences, des pratiques, d'éviter l'isolement, de dégager un « sens commun ».

Ils font état d'une dégradation généralisée de ce secteur et mettent en perspective la discontinuité des liens multiples en intra institutionnel (équipes-CSE-Direction de pôle) ainsi qu'en extra institutionnel (Etablissements et services-partenaires-mandataires), le sentiment de travailler dans l'immédiateté, avec une perte de sens se traduisant par la souffrance de nombreux professionnels et la prégnance de risques psycho-sociaux.

Un projet 2017 en lien avec la journée régionale de 2016

La journée régionale de novembre 2016, à laquelle une quarantaine de professionnels avaient participé, en lien avec celle organisée par l'URIOPSS quelques mois auparavant et avec une journée de formation relative à la présentation de la Loi 2016 organisée au CREAI (formation également disponible dans le catalogue de formation CREAI 2018) se donnait pour objectifs de créer un espace d'échange et de réflexion, à partir de l'intervention de Thierry Goguel d'Allondans le matin et des travaux en groupes organisés l'après-midi.

Ces travaux portaient sur la délicate mise en place du Projet Pour l'Enfant (PPE) au sein des Conseils Départementaux, en lien avec les associations et les ESMS de la Région Centre-Val de Loire.

L'intervention de M. Goguel d'Allondans avait été particulièrement appréciée en matinée.

Thierry Goguel d'Allondans a travaillé pendant plus de vingt ans comme ES et il est par ailleurs formateur en ITS et anthropologue-chercheur.

Ce parcours clinique et intellectuel lui a alors permis de déconstruire les pratiques, de resituer le travail clinique dans une approche sociologique, anthropologique et historique permettant une mise en relief des enjeux actuels en protection de l'enfance, ainsi que des perspectives d'avenir.

Ce dernier point n'avait pas véritablement eu le temps d'être abordé en 2016...

L'organisation d'une conférence-café-débat le 7 décembre 2017

« Ré-inventons des espaces interstitiels de pensée et d'action en protection de l'enfance », avec l'intervention de Caroline Robichon, Educatrice Spécialisée, Formatrice en travail social

Cette conférence-café-débat nous semblait donc devoir s'inscrire en continuité avec la Journée Régionale organisée en 2016 et ***mettre l'accent sur la dimension des perspectives actuelles en protection de l'enfance.***

Le groupe a longuement réfléchi au contenu susceptible d'être proposé, plusieurs équipes ont été sondées et le format conférence nous semblait permettre une meilleure accessibilité aux professionnels de l'internat.

Sur **35 participants inscrits**, seuls 6 professionnels représentaient les hébergements spécialisés de la région (un établissement du Loiret et un du Loir-et-Cher) ; 29 autres professionnels représentaient les services de milieu ouvert associatifs.

Contrairement à 2016, les professionnels de l'ASE étaient totalement absents et ce, malgré une communication directe dans les Maisons du Département.

Nous nous sommes appuyés sur le constat suivant :

Malgré des écarts entre les différents territoires, les professionnels ne cessent de dénoncer depuis plusieurs années des cadres d'action contradictoires, une perte de sens dans les actions menées et de



multiples discontinuités dans les réorganisations institutionnelles comme dans les accompagnements proposés aux enfants et à leurs parents : prégnance de l'immédiateté, déficit d'inventivité, manque de moyens, logiques protocolaire et gestionnaire...

Si, en novembre 2016 Thierry Goguel d'Allondans a mis en relief l'histoire de la protection de l'enfance et certains des enjeux actuels, entre autres dans le cadre des lois 2007 et 2016, le groupe de travail régional en protection de l'enfance du CREA I souhaitait également dégager des perspectives d'élaboration positives, mettre en relief des outils et leviers d'action, par exemple en maintenant des espaces interstitiels de pensée existants, ou à construire.

Pour ce faire, il a imaginé mettre en place une conférence-café-débats sur le thème des « interstices » et ce pour plusieurs raisons :

Conférence, car il s'agit de proposer le point de vue d'un conférencier, travailleur social, formateur-chercheur et connaissant la protection de l'enfance,

Café, car il s'agit de maintenir un espace convivial, chaleureux, des échanges informels ainsi qu'un espace de rencontres,

Débat, car il s'agit de proposer un moment d'expression et de réflexion collectives.

Le propos de Caroline Robichon était le suivant :

« Le monde du travail social, en ce début de XXIème siècle, s'étrique. Chaque jour s'éloigne davantage la possibilité d'agir, le pouvoir de faire, la capacité d'innover, de créer, d'oser prendre des risques. En miroir avec une société de parapluies, qui conduit chacun à entrevoir l'autre comme une menace pour soi, la contrainte sociétale et, avec elle, la recherche d'une illusoire sécurité, d'une maîtrise du tout, envahit le champ de l'intervention sociale. Elle menace l'existence même de l'accompagnement - dans son essence - envers les plus démunis d'entre nous.



Quel espace reste-t-il alors à ce nouveau travailleur du social, héritier d'une histoire construite sur des postures d'engagements, constitutive d'une identité nourrie de convictions, désireux aujourd'hui de ne pas se laisser assujettir à une commande sociale qui l'ignore ? Comment pourrait-il ne pas être transi par la peur ? Peur de trahir son milieu, sa culture, de se trahir ? Peur d'être déloyal à la personne accompagnée ? Peur de se perdre ?

Nous voulons ici postuler que persiste, quoi qu'il arrive, comme un élément ontologiquement lié à la condition d'Homme, un espace à trouver, à retrouver, pour y exercer son libre arbitre et son pouvoir d'agir. Le professionnel, encore trop souvent inhibé par la contrainte, peut, au contraire, s'en saisir, se l'approprier, s'en affranchir pour inventer sa propre manière de faire et se forger ses outils à sa main. Dans ces espaces interstitiels, aujourd'hui sans doute moins ouverts qu'hier, que nous nous proposons de dénicher ensemble, s'appuyant sur les fondements d'une éthique professionnelle solide, il trouve alors les ressources pour agir justement et faire montre d'ingéniosité.

Quand le nouveau travail social cherche de plus en plus à s'identifier aux organisations entrepreneuriales au risque d'y perdre son âme nous voulons défendre une forme de travail coopératif, où les actions existent à partir d'intentions, de convictions et où les objectifs se co-construisent, considérant chacun dans sa capacité à penser et à agir.

À partir d'exemples de projets réalisés, des plus ambitieux aux plus anodins, notre propos tendra à démontrer que rendre visible ce qui se pense et se réalise ensemble inscrit l'Homme au singulier et dans sa dimension plurielle. Revendiquer une expertise en matière de lien social représente en outre un enjeu majeur, en particulier en protection de l'enfance, pour que se perpétue la tradition inventive, espace de possible pour tous ».

L'intervention de Caroline Robichon a été très appréciée par les professionnels présents (d'après les résultats des questionnaires de satisfaction : les professionnels ont été très satisfaits dans 90% des cas), l'espace convivial café-rencontre a été très investi et les échanges se sont révélés tout à fait intéressants.

Perspectives 2018

Chacun s'accorde à dire en décembre 2017 qu'il est précieux de poursuivre le travail engagé, le CREA I proposant des espaces interstitiels à des acteurs s'interrogeant sur l'avenir d'un secteur en crise structurelle, dans un contexte tendu et contraint.

Le groupe désormais constitué s'inscrit en stabilité et en continuité : plaisir de travailler ensemble, de partager l'actualité du secteur, de proposer un nouveau projet de journée régionale en 2018.

Au regard de l'actualité régionale, mobilisée actuellement autour de la création des services de placement à domicile, il semble à priori judicieux d'envisager en 2018 une journée régionale sur ce thème.

Ce thème s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels : nouvelles logiques organisationnelles, fermeture de certaines MECS, personnalisation des réponses, dispositifs de type plateformes, logique de parcours... se conjuguant aux difficultés financières des départements.

Il s'agirait également d'élargir cette journée au thème de « l'intervention au domicile » (en général) afin de pouvoir inviter et faire se rencontrer des professionnels de différents champs : handicap adultes, SAVS, SESSAD, services de milieu ouvert, prévention spécialisée, services de l'ASE, etc...

C'est ce sur quoi le groupe de travail régional va engager la poursuite de ses réflexions dès janvier 2018.



Formations et accompagnements en intra - Formations inter



L'enjeu pour le CREAI, comme pour l'ensemble des organismes proposant des formations-accompagnements à l'attention des professionnels en exercice, est de maintenir, voire de développer son activité dans un contexte de crise structurelle, de réforme de la formation professionnelle et de très forte concurrence.

Pour ce faire, l'équipe du CREAI a souhaité développer plusieurs niveaux d'activités.

Un catalogue de formation-accompagnement privilégiant les thématiques d'actualité et proposant chaque année de nouvelles actions de formation

Notre catalogue de formation est élaboré dès le mois de mars de chaque année civile, lors d'une collaboration étroite des permanents du CREAI avec l'équipe des intervenants vacataires : évaluation individuelle des interventions et thématiques en cours, co-construction de nouvelles thématiques et de nouvelles modalités d'intervention. Sa construction s'étend jusqu'en juin.

Cette organisation permet ainsi d'adresser le catalogue de formation CREAI à l'ensemble des établissements et services, ainsi qu'à leurs organismes gestionnaires de la région dès septembre de chaque année.

Nous proposons dans ce catalogue, toujours réactualisé, de mettre en perspective les spécificités de l'offre CREAI, à savoir :

- Une équipe pluriprofessionnelle de formateurs-consultants expérimentés, issus des secteurs social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et riches d'expériences d'accompagnement, de formation, d'encadrement,
- Une volonté d'être au plus près des professionnels de terrain et de participer à leur formation continue,
- Une bonne connaissance des réflexions, enjeux et décisions politiques en cours,
- Une expertise s'appuyant sur des missions d'observation-étude, de conseil-diagnostic et d'animation de groupes de réflexion et de travail départementaux et régionaux.

Les formations s'organisent et se présentent à ce jour en « inter », formations réunissant des professionnels de différents établissements ou en « intra », formations se déroulant au sein des établissements sociaux et médico-sociaux et réunissant des professionnels de la même institution.

Nous devrions maintenir cette même présentation en 2019 et ce, malgré une baisse d'activité en inter (qui concerne l'ensemble des services de formation continue au plan national).

Notre offre de service se décline en six grands chapitres génériques et permet aux établissements et services de nous solliciter dans le cadre de formations-accompagnements organisés au CREAI ou au sein des établissements et services, selon des modalités à définir :

- Formations, accompagnements, conseils,
- Conférences, conférences-débats, journées, cycles courts, cycles longs,
- Analyse des pratiques, « diagnostic-accompagnement », évaluation interne.

Cette année et à la demande de certains professionnels, le CREAI Centre-Val de Loire a proposé un cycle de Conférences-café-débats d'une durée de 4 heures programmées dans le catalogue et ce, en octobre, novembre et décembre 2018.

Il s'agit de proposer le point de vue d'un intervenant à partir d'un thème spécifique (conférence), dans un espace convivial (café-rencontres), puis d'envisager un échange collectif de type débat, si possible.

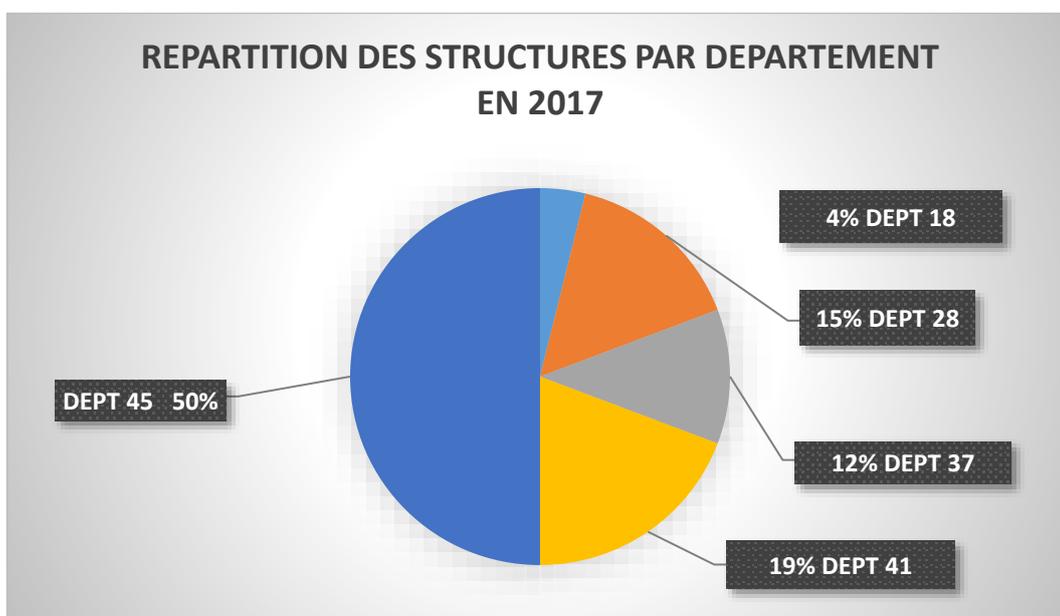
Nous proposons également de nouvelles activités depuis 2016 : animation de groupes d'expression et de réflexion entre parents, analyse individuelle et personnalisée de la pratique professionnelle d'encadrement...

Evolution des formations thématiques courtes en intra de 2013 à 2017

ANNEE	NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES
2013	30 JOURS	12 STRUCTURES
2014	28 JOURS	15 STRUCTURES
2015	22 JOURS	11 STRUCTURES
2016	58 JOURS	30 STRUCTURES
2017	52 JOURS	27 STRUCTURES

Les thèmes de formation intra pour l'année 2017 sont les suivants :

Rédiger un texte en situation professionnelle
Ecrire en situation professionnelle
Accompagnement à la Vie Affective et sexuelle
Démarche de Projet
Culture Projet
Bienveillance
Vieillesse des personnes handicapées
Travailler avec les publics en situation de handicap psychique
Ethique de l'accompagnant et secret professionnel
Place de la famille - Groupe de réflexion avec les familles
Coopération familles et professionnels
éthique de l'accompagnement
Informations confidentielles
Approche systémique comme support de travail éducatif auprès des familles
Sensibilisation approche systémique
Comprendre et s'approprier les recommandations de bonnes pratiques
Penser la bienveillance dans l'accompagnement en SESSAD
Comprendre et s'approprier la loi du 5 mars 2016 sur la protection de l'enfance
Participation des personnes accompagnées dans les établissements et services : droits et usages
Groupe de rencontre et échanges entre parents
Parcours, histoires de vie et coopération Familles-Professionnels



La fidélisation d'une équipe de formateurs-consultants expérimentés, permanents du CREAI et vacataires occasionnels

La coordination des actions de formation-accompagnement suppose de travailler en toute confiance avec des formateurs-consultants s'engageant dans des actions de formation parfois délicates et souvent de plus en plus courtes (la plupart des demandes concerne, souvent pour des questions de budget, des actions de formation sur une seule journée) supposant une expertise, un savoir-faire et une capacité à articuler apports théoriques et espaces d'interaction permettant aux professionnels d'échanger et de mettre en avant leurs pratiques.

Cet équilibre est parfois subtil à mettre en place et demande de la part des formateurs une capacité d'adaptation sur le plan pédagogique. Cela nécessite également d'échanger entre formateurs et de penser les cadres d'action pédagogique : la pédagogie est nécessairement impactée actuellement par de multiples réorganisations institutionnelles dans un contexte contraint et tendu.

Des échanges réguliers avec les formateurs mais aussi entre formateurs se doivent donc d'être proposés à titre individuel mais également à un niveau plus collectif.

Le CREAI a pu constituer une équipe de formateurs-consultants qui permet au service formation d'être - autant que faire se peut - réactif face aux différentes demandes des établissements et services.

Cela suppose un travail de coordination régulier, en interne et avec un réseau de vacataires ainsi qu'un travail de fidélisation de plusieurs formateurs intervenant essentiellement pour le CREAI : en particulier **cinq formateurs vacataires principaux** avec qui notre collaboration est plus particulièrement efficace et resserrée.

Cette dimension représente une part non négligeable de l'activité de coordination afin de proposer sens, continuité et stabilité pédagogique.

Si les contacts et liens interindividuels sont très réguliers entre le service de formation (secrétariat et coordonnateur) et les vacataires, il est toujours plus difficile de réunir l'équipe des formateurs et ce, en raison des activités et de la charge de travail de chacun.

En 2018, une réunion sera néanmoins proposée à une équipe intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques en ITEP. Cette équipe est composée de cinq formateurs principaux qui souhaitent par ailleurs et plus largement disposer d'un espace d'expression et d'élaboration à propos de l'analyse des pratiques.

Une réunion sera également proposée à l'ensemble des formateurs début septembre 2018, sur un créneau horaire qui semble, nous l'espérons, convenir davantage à chacun : cette réunion sera programmée à 18H30.

Le maintien et le projet de développement d'une activité en analyse des pratiques

Depuis plusieurs années le CREAI Centre-Val de Loire accompagne les équipes de professionnels dans l'analyse de leurs pratiques.

Afin de répondre au mieux aux demandes actuelles des établissements et services, il a récemment adapté son offre : contenus, intervenants, tarifs...

Nous avons également communiqué à ce propos en novembre 2017, le CREAI n'étant pas toujours bien identifié par ces établissements et services concernant ce champ d'intervention.

L'analyse des pratiques est envisagée par le CREAI comme une **activité de soutien afin que chacun devienne « sujet » de sa pratique professionnelle**, c'est-à-dire qu'elle articule le savoir-faire (le métier), l'éthique, la mission, le cadre institutionnel et la relation avec les personnes accompagnées. Elle repose donc sur :

- Un questionnement éthique, en favorisant la mise en mots de sa pratique professionnelle,
- Un travail d'analyse centré sur des situations ou des thématiques concrètes, avec une tentative d'élucidation des contraintes et enjeux liés à sa posture professionnelle,
- Un respect du cadre institutionnel et des places de chacun, en amenant le groupe à être un lieu d'expression, d'écoute, de réflexion, d'analyse, d'entraide, où il est possible, entre autres, d'exposer sa pratique, ses difficultés, ses ressources, ses doutes, sa créativité,
- Une compréhension des transformations opérées dans les métiers du travail social.

Les formateurs du CREAI Centre-Val de Loire intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques sont systématiquement titulaires de diplômes des secteurs médico-social et/ou sanitaire (formations initiales d'éducateurs spécialisés ou d'infirmiers en psychiatrie ou de psychologues cliniciens), formateurs en travail social (intervenants en formations initiale et continue) et titulaires de diplômes et titres universitaires : psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, philosophie...

Ils possèdent toutes et tous une longue et solide expérience dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles.

L'équipe pluriprofessionnelle de formateurs permet ainsi aux directions d'établissement et service de disposer d'une pluralité de profils pouvant répondre à des besoins et pratiques diversifiés (établissements/services, équipes, publics accompagnés, missions...) quel que soit leur champ d'intervention.

Nous sommes en effet sollicités pour des projets divers (objectifs, équipes, publics...) et actuellement davantage concernant des profils d'intervenant proposant une approche plurielle et interdisciplinaire. Cela semble s'expliquer d'une part par les évolutions du secteur, mais également par la nécessité de répondre à de nouveaux besoins, en lien entre autres avec la raréfaction des espaces de réunion et de réflexion dans les établissements et services. Cela nécessite à ce propos d'établir d'emblée un cadre de travail et d'élaboration commun cohérent, l'analyse des pratiques n'ayant pas pour objet de se substituer aux réunions institutionnelles et d'équipe.

Nous sommes également toujours sollicités concernant des profils d'intervenant psychologue clinicien de formation initiale, en particulier dans le cadre de l'accompagnement de personnes autistes et/ou

présentant d'importants troubles psychiques. À ce titre, nous recruterons un nouvel intervenant en 2018.

Nous demeurons à l'entière disposition des équipes de direction pour affiner le choix des intervenants et l'organisation des séances et abordons la dimension tarifaire dès nos premiers contacts.

Une fois la demande analysée et discutée, les formateurs se mettent systématiquement en contact avec les directions d'établissement et service et ce, en amont de l'intervention. Cela permet un premier contact mais également d'affiner les modalités pédagogiques, de co-construire un projet d'intervention et de préciser les modalités d'organisation.

En 2017 et 2018, nous avons été retenus sur **cinq nouveaux marchés importants** car concernant en majorité l'animation de trois à cinq groupes pluriprofessionnels par établissement :

- CIAS de Blois (Loir-et-Cher, 3 groupes),
- ITEP de Mettray (Indre-et-Loire, 5 groupes),
- SAVS Aveugles de Loire (Loiret, accompagnement individualisé de la pratique d'encadrement),
- IME Autisme de Chartres (Eure-et-Loir, 2 groupes),
- IME de Semblançay (Indre-et-Loire, groupe fonctionnant selon la méthode Balint).

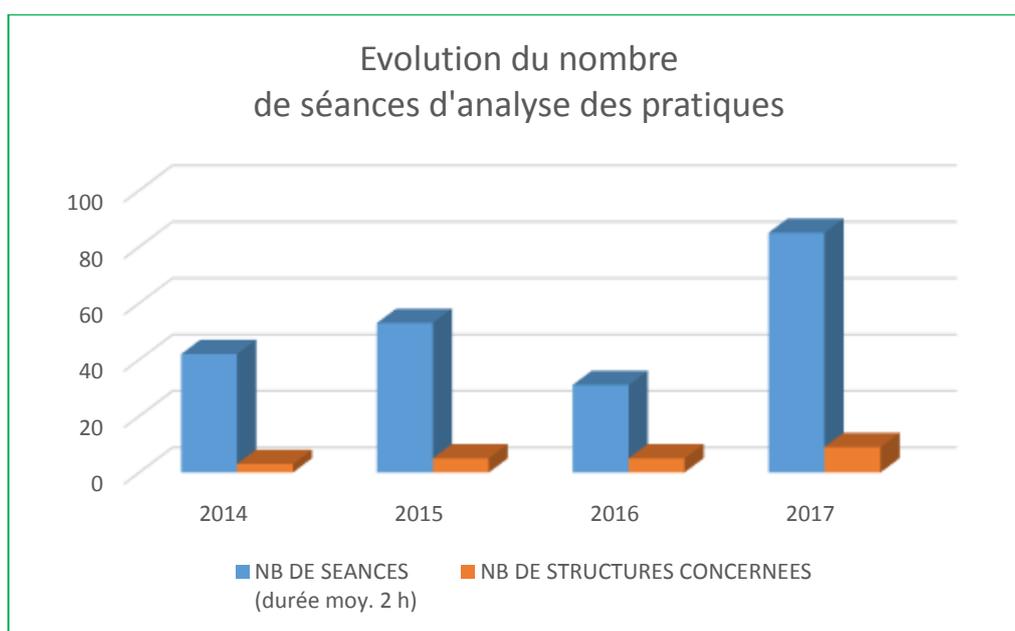
Plusieurs marchés importants sont en cours de réalisation pour le printemps 2018 :

- SAE MO UDAF de Montargis-Gien (Loiret, 2 groupes),
- ESMS de l'APAJH 45 (Loiret, nombreux groupes),
- IME CDSAE 41 (Loir-et-Cher, nombreux groupes),

... auxquels il faut ajouter les actions en cours.

Depuis 2016, le CREA I propose également un accompagnement et une analyse personnalisée de la pratique professionnelle d'encadrement.

ANALYSE DES PRATIQUES



Le nombre de séances devrait encore considérablement augmenter en 2018.

Une dynamique de réseau : de nombreuses associations et établissements et services sollicitent le CREAI pour des projets de formations-accompagnements diversifiés et à long terme

En effet, si nous veillons à la dynamique du réseau, au-delà des réalités partenariales, nous sommes également sensibles à la nécessité de rester en lien et en contact avec de nombreux établissements et services.

S'il est très important de noter que les retours concernant les prestations CREAI sont en général très positifs (cf. questionnaires de satisfaction analysés par une stagiaire du service formation fin 2017), il faut également souligner que la qualité pédagogique proposée par l'ensemble de l'équipe donne très régulièrement naissance à de nouvelles demandes de formation-accompagnement.

Ainsi, nous fidélisons plusieurs structures et de nombreuses collaborations se développent et s'enracinent. Ceci est véritablement une tendance lourde en termes de fonctionnement et d'organisation.

En effet, nous remarquons que plusieurs associations et établissements et services font appel à nos services suite à des rencontres partenariales entre la direction du CREAI et les directions d'associations ou d'établissements par exemple (projets qu'il est par ailleurs nécessaire de consolider dans le temps), mais aussi suite à des interventions en formation-accompagnement appréciées et au désir de prolonger (souvent à la demande des équipes) des cycles de formation.

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux nous sollicitent alors pour co-construire une suite à donner à un cycle initial de formation.

Cette continuité de lien permet d'envisager des projets à long terme, de créer une véritable dynamique partenariale, mais également de réseau et ainsi d'affiner et de prolonger nos contenus de formation.

Pour exemples :

- ✓ L'ADAPEI 45 (IME-SESSAD-JES) nous a sollicités en 2016 puis en 2017 concernant « la démarche projet et le projet personnalisé ». Ces actions de formation concernent l'ensemble des professionnels de l'accompagnement mais également l'équipe d'encadrement en 2017 et ce, afin d'accompagner au mieux les équipes dans une « culture du projet ». Nous sommes sollicités sur quatre nouveaux thèmes en 2018 (7 journées de formation) : responsabilité juridique, bientraitance, coopération familles-professionnels, éthique de l'accompagnement.
- ✓ De nombreux SESSAD de la région (SAFEP APF de Blois en 2017 et 2018, SESSAD de Semblançay – Indre-et-Loire, SESSAD du Blanc – Indre - en 2016 et 2017, SESSAD du Loir-et-Cher avec lequel nous développons actuellement une nouvelle collaboration sur 2018) nous ont sollicités à plusieurs reprises concernant le thème « de la famille, de la parentalité et du handicap ». Ces actions de formation, c'est le cas à Semblançay par exemple, ont parfois donné lieu à la mise en place d'autres actions de formation-accompagnement : module de six journées à l'IME de Semblançay concernant « les modalités de coopération entre professionnels et parents en IME », mise en place d'un groupe de rencontres et d'échanges entre parents au sein de ce même IME, groupe 2017 et 2018 animé en binôme par une professionnelle de l'IME et une formatrice du CREAI.

- ✓ Ces mêmes groupes de rencontre entre parents sont animés par un intervenant CREAI depuis 2016 pour l'APAJH 45. Ils rencontrent un vif succès et se poursuivront en 2018.
- ✓ Un important projet de formation concernant « la démarche inclusive » débutera en 2018 à l'IME de Vernouillet et pourrait donner lieu à de nouvelles actions de formation. L'IME de Champhol (28) nous sollicite très régulièrement dans le cadre d'actions de formation au long cours : cela a été le cas en 2017 et en 2018 sur le thème de « L'interdisciplinarité » par exemple.
- ✓ Le GEDHIF (18) nous a sollicités en 2016 puis en 2017, concernant la mise en place d'un module de formation relatif au thème de la bientraitance (« Partager une culture commune de la bientraitance »). Cet important programme de formation a permis de mobiliser plusieurs établissements et services de la même association puis de proposer, en 2017, une dizaine de journées de formation-action afin d'accompagner au mieux les professionnels à « l'appropriation d'un guide de bientraitance et d'un document unique d'évaluation des risques d'exposition aux maltraitances. »
Une autre action de formation, en cohérence et continuité, doit être élaborée par le même intervenant en 2018.
- ✓ Les foyers d'hébergement de l'APHL 45 nous ont sollicités en 2016, 2017 et 2018 concernant le thème de « l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique ». Ce premier module de formation à l'attention des professionnels de l'accompagnement a permis la co-construction de nouveaux modules de formations-accompagnements programmés sur 2017, 2018 et 2019 et qui concernent « la co-réalisation des projets individualisés dans une dynamique de bientraitance ».
Nous intervenons pour cette même association sur de nouvelles thématiques, en 2017, 2018 et 2019 : « Vie intime et sexuelle de la personne en situation de handicap », « Handicap et vieillissement ».
Le service formation a rencontré à ce titre les équipes d'encadrement APHL en novembre 2017, avec la directrice du CREAI, dans le cadre des rencontres régulières avec les associations et leurs établissements et services.
- ✓ Nous développons depuis plusieurs années une collaboration active avec certaines MAS, dont la MAS de Lorris (réactualisation de projet d'établissement) et le Hameau de Julien, à Boigny-sur-Bionne (45) : à ce titre, nous interviendrons en 2018 sur le thème de la «bientraitance » et maintenons notre activité en analyse des pratiques professionnelles.
- ✓ Nous développons notre collaboration avec les associations de mandataires judiciaires (Association Tutélaire 28) depuis 2016 et organisons depuis 2017, pour une association de mandataires judiciaires indépendants, des journées de formation et cycles de conférences.
Cette collaboration se poursuivra en 2018 avec l'organisation d'un nouveau cycle de formations sur les thèmes des « Ecrits professionnels » et de « L'archivage ».

- ✓ Nous sommes sollicités de plus en plus fréquemment sur des cycles de conférences-débats en intra-établissements : FAM de Rilly (41), ESAT Hors les Murs de Lucé (28), mandataires judiciaires, IME...
Cela est probablement à mettre en lien avec des demandes d'intervention courte, moins onéreuses et rassemblant l'ensemble du personnel. Ce type d'intervention suppose un savoir-faire pédagogique spécifique, en réflexion au sein de l'équipe.
- ✓ Le SAVS-SAMSAH de St Jean de Braye (45) nous sollicite chaque année concernant de nouveaux projets de formation : « Les écrits professionnels » en 2016, « L'approche systémique » en 2017, puis en 2018.
- ✓ Plusieurs journées de formation ont été organisées avec des établissements et services de l'AIDAPHI en 2017 : ces journées concernaient les thèmes de la « Loi 2016 en protection de l'enfance » ainsi que celui de « La parentalité et des modalités de coopération parents-professionnels ».
Nous sommes en effet sollicités en protection de l'enfance depuis 2017 (SAEP, SAEMO, CEF, Ferme aux Bois...), ce que nous souhaiterions développer et ce qu'il faut entre autres et semble-t-il mettre en lien avec le bon fonctionnement du groupe régional en protection de l'enfance.
- ✓ Nous avons également été sollicités à de nombreuses reprises en 2017 concernant le thème des écrits professionnels et ce, sur des cycles longs pour ce qui concerne certains établissements et services : Ferme aux Bois (CAERIS), ESAT PEP St Jean de Braye, AFCASA, etc.

Les formations thématiques inter-établissements : baisse de l'activité en lien avec les contraintes budgétaires des ESMS

Tableau comparatif de l'évolution des formations en inter au CREAI :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de formations proposées	18	19	16	39	36
Nombre de formations réalisées	9	7	6	10	9
Nombre de personnes ayant suivi une formation	91	86	34	99	59
Nombre de formations annulées	9	12	10	29	27

Si le nombre de participants est en baisse, il faut noter un maintien du nombre de formations réalisées.

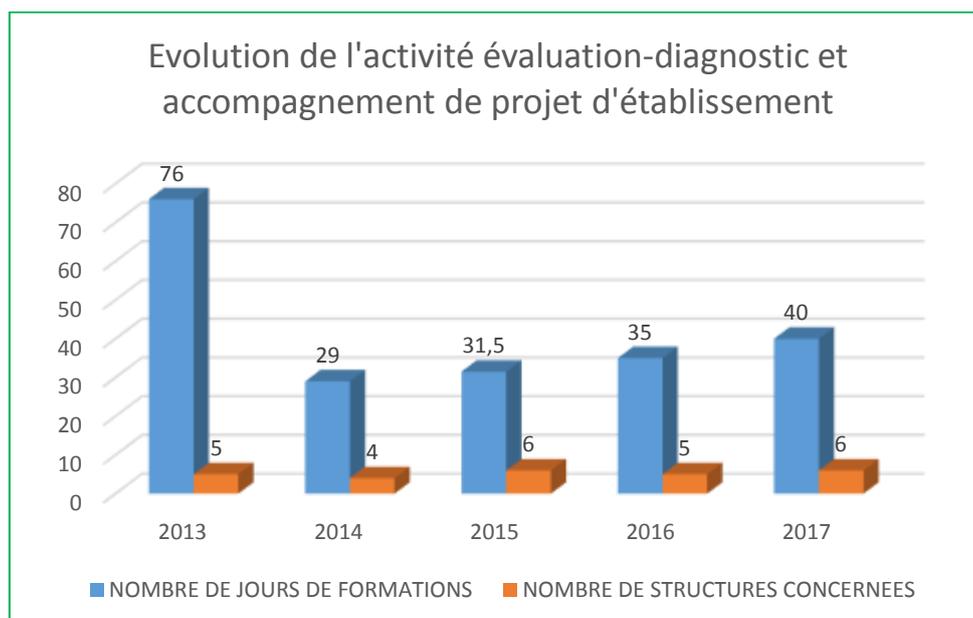
Les directions des établissements et services indiquent très régulièrement « devoir faire le choix de l'intra et ce, pour des raisons de contraintes budgétaires ». Cette tendance se confirme depuis plusieurs années.

Malgré une offre de formation importante - ce qui constitue une « vitrine » nous permettant de proposer une très large offre de formation pour l'intra - on notera que, cette année encore, les formations en inter sont peu sollicitées.

Seulement 10 Formations thématiques inter-établissements ont été dispensées dans les locaux du CREAI en 2016, (contre 6 en 2015). Les inscriptions se sont principalement faites sur le 2^e semestre 2016, seules 2 formations ont eu lieu sur le 1^{er} semestre. La thématique de « l'accompagnement de la fin de vie » a été particulièrement appréciée puisque 21 personnes ont suivi cette journée de formation. Une nouvelle formation proposée également sur la loi du 14 Mars 2016 en protection de l'enfance a également été très suivie.

THEMES
Les archives
Parentalité des personnes en situation de handicap psychique
Les conduites à risque à l'adolescence : les comprendre pour mieux les prendre en charge
La fonction de coordination d'équipe
Le dossier de l'utilisateur
L'approche systémique comme support au travail éducatif auprès des familles
Le référent du projet de la personne
Modalité de coopération en famille et professionnel dans les ESMS
Les personnels généraux et administratifs

Légère augmentation de l'activité en évaluation-diagnostic et accompagnement de projet d'établissement



Thème	Commanditaire	Dépt	Pilote	Nb jours total / montant total
Formation à l'évaluation interne participative	IME Fontaine Bouillant	28	S. Demoustier	11,5
Accompagnement à l'élaboration du projet d'établissement	IME La Rive du Bois	45	T. Tourte	11,5
Accompagnement formatif à l'appropriation et l'adaptation du guide de bientraitance	Foyers du Val d'Yèvre - GEDHIF	18	J.Choplin	8,5
Accompagnement à l'actualisation du projet d'établissement	FV Le Clos Roy	45	T. Tourte	7,5
Accompagnement au projet de service	SESSAD T21-37	37	S. Demoustier	9,0
Accompagnement l'organisation de l'IME	IME Fontaine Bouillant	28	J. Choplin	5,0

Perspectives 2018

Si nous avons *proposé dans le catalogue 2018 (de façon expérimentale) un cycle de conférences* de 3 ou 4 heures proposant des thématiques pour lesquelles nous sommes actuellement sollicités, nous allons pouvoir observer en 2018 si cette proposition suscite un intérêt particulier.

Par ailleurs, le **catalogue des formations-accompagnements 2019** sera en cours d'élaboration dès le mois de mars 2018 : rencontres avec les formateurs, recrutement de nouveaux formateurs, organisation du cycle de conférences (avec la participation des formateurs de l'équipe du CREAI), réalisation et mise en page entre avril et juin 2018 pour, comme l'an dernier, pouvoir envoyer le nouveau catalogue 2019 dans les établissements et services et leurs organismes gestionnaires dès septembre 2018.

Les travaux de Mathilde Delpech (stagiaire au CREAI en décembre 2017) ont permis de mettre en perspective de **nouvelles demandes thématiques** de formation et ce, dans le cadre de l'analyse de l'ensemble des questionnaires de satisfaction :

- ✓ Souffrance au travail,
- ✓ Accompagner au domicile,
- ✓ Place et enjeux du numérique et des réseaux sociaux dans l'accompagnement.

Au regard du **développement important de l'activité en analyse des pratiques**, il pourrait être judicieux de recruter de nouveaux formateurs.

Ceci s'avère cependant complexe car les spécificités du CREAI (interventions intra en formation continue et en analyse des pratiques dans un contexte sociétal contraint et tendu) supposent de recruter :

- ✓ Des formateurs possédant une expérience de terrain (travailleurs sociaux ou psychologues), des diplômes universitaires complémentaires et une expérience confirmée et solide dans le champ de la formation continue ainsi qu'en analyse des pratiques.
- ✓ Des formateurs disposant d'une disponibilité certaine et ce, afin de pouvoir assurer une grande réactivité face aux demandes des commanditaires.

Nous avons pour projet d'organiser en octobre 2018 une **conférence-débat sur le thème de l'analyse des pratiques professionnelles**.

Cette conférence réunirait les formateurs du CREAI, un intervenant extérieur mettant en perspective les enjeux actuels et les établissements et services souhaitant échanger et débattre à ce propos.

Cette conférence-débat contribuerait également au souci de rendre lisible l'offre du CREAI en matière d'analyse des pratiques et de poursuivre le développement de cette activité (ce qui est le cas depuis 2016).

Nous envisageons également de rencontrer plusieurs associations sur un **projet de formations mixtes, c'est-à-dire sur un projet de formations inter-établissements de la même association** ou de plusieurs associations ou organismes gestionnaires, ces formations étant organisées en intra ou au CREAI.

Ce projet fait suite à différentes rencontres entre le CREAI et les associations et au souhait exprimé par les établissements et services et leurs directions de développer ce type de projets.

Études



A) Étude sur le fonctionnement des Groupes d'entraide mutuelle (GEM) en région Centre-Val de Loire

Régis par les articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du Code de l'action sociale et des familles, les **Groupes d'entraide mutuelle (GEM)** constituent des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale, introduits par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les GEM sont organisés sous la forme d'associations de type loi 1901 mais ne sont pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du Code cité précédemment. Selon l'instruction n°DGCS/SD3/CNSA n°2011-301 du 26 juillet 2011, « les GEM ne sont pas chargés d'effectuer, comme ces structures, des prestations mises en œuvre par des professionnels (ou des permanents, comme dans les lieux de vie) et n'ont pas pour mission la prise en charge des personnes ». Les GEM s'adressent aux personnes en situation de handicap psychique, présentant un handicap résultant d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise.

Structures souples ne nécessitant pas d'autorisations particulières pour exister, les GEM sont d'abord des lieux de rencontres, d'échanges et d'entraide mutuelle entre les adhérents. L'objectif premier, réaffirmé par le nouveau cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle, est de favoriser la participation sociale de leurs adhérents et membres en prévenant et compensant « la restriction de participation à la vie en société »¹.

Contexte :

Dans le cadre de la perspective de création d'une centaine de GEM au niveau national en 3 ans et étant donné les enjeux et les questionnements qui se posent en région Centre-Val de Loire s'agissant des GEM et de la diversité des réponses à apporter, l'ARS Centre-Val de Loire a demandé au CREA Centre-Val de Loire la réalisation d'une étude relative au fonctionnement et aux financements des GEM de la Région et a souhaité obtenir :

1. **un état des lieux** quant au fonctionnement des 20 GEM de la Région et une analyse du positionnement de chaque acteur (organisme gestionnaire, parrain, animateur et adhérent), le rôle et l'autonomie de chacun selon les types de handicap accompagnés et en fonction de leur implantation départementale ;
2. **les actions mises en œuvre** au regard du nouveau cahier des charges de 2016 et les difficultés éventuellement rencontrées par la mise en conformité des GEM de la Région ;
3. **une analyse financière** des GEM, afin de comprendre leur structuration financière et d'estimer les moyens financiers dont ils disposent, comme les solutions pouvant être adoptées par certains d'entre eux pour trouver d'autres sources de financement ;
4. **des pistes d'évolution** en termes de gestion et de fonctionnement des GEM.

Cette demande de l'ARS Centre-Val de Loire s'est inscrite dans la suite du bilan réalisé en 2015 par la CNSA sur l'activité des GEM, dans le cadre du Plan d'action en santé mentale 2016-2020 et de la mise

¹Arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des Groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

en place des Contrats locaux de santé mentale - outils de déclinaison territoriale du Projet régional de santé - et du nouveau cahier des charges des GEM annexé à l'arrêté du 18 mars 2016.

Cette étude régionale s'est appuyée notamment sur l'étude nationale coordonnée par l'Association Nationale des CREAI (ANCREAI), consacrée aux effets de la fréquentation des GEM dans le parcours de vie des adhérents et membres² comme sur l'étude menée par le CREAI Pays de la Loire, réalisées cependant en amont de la nouvelle réglementation relative aux GEM.

Méthodologie :

L'étude sur le fonctionnement des GEM de la région Centre-Val de Loire s'est déroulée de janvier 2017 à février 2018, depuis le cadrage de la demande de l'ARS jusqu'à la journée d'études qui s'est tenue le 20 février 2018.

Cette étude s'est appuyée sur une méthodologie combinant des outils de recueil de données qualitatifs et quantitatifs. Dans le cadre d'une valorisation croissante des expertises des personnes destinataires et bénéficiaires des politiques publiques et de leurs familles, au côté de l'expertise des professionnels, cette méthodologie visait à recueillir et à croiser les regards et les expériences des différents acteurs des GEM. Ont été organisés et réalisés :

- **Trois entretiens exploratoires.** Un quatrième entretien avec un médecin psychiatre de secteur n'a pas pu avoir lieu. Les entretiens exploratoires ont servi à préciser les enjeux pour les GEM aujourd'hui, mais aussi à mieux connaître le cadre d'intervention des GEM au regard de l'évolution des organisations sur les territoires. Le chargé de mission sur les Groupes d'Entraide Mutuelle au sein de l'ARS Centre-Val de Loire a été interviewé, ainsi que la chef de service d'un ESAT et un membre du conseil scientifique de « Santé Mentale France ».
- **Trois questionnaires distincts** ont été établis pour recueillir les points de vue des différents acteurs. Les questionnaires ont été renseignés en ligne au mois de juin 2017. Ces questionnaires ont apporté des éléments de connaissance de l'organisation des GEM. Des questions ouvertes permettaient aux acteurs d'exprimer plus précisément des points de vue. 175 adhérents ou membres, 20 organismes gestionnaires de parrains (représentant 19 GEM sur les 20) et 29 animateurs ont répondu aux questionnaires.
- **Six réunions départementales** avec les adhérents des GEM ont permis à 65 adhérents ou membres de venir échanger sur leur expérience du GEM. Une grille d'entretien spécifique a été établie. Elle se rapportait au nouveau cahier des charges, à la manière dont les adhérents sont associés aux décisions concernant le GEM, à l'implication au sein du GEM, à la vie quotidienne du GEM, etc. Dans chaque département, les réunions se sont déroulées dans un GEM qui avait la possibilité d'accueillir un groupe large.
- **Une réunion régionale** avec les animateurs s'est tenue début octobre à Blois. Elle a été l'occasion d'échanger avec les nombreux animateurs (27 au total) sur des thématiques en lien avec les spécificités du public, le métier d'animateur et la fonction des GEM.

² Ancreai, Évaluation qualitative des effets produits par les GEM sur les situations de vie de ses adhérents : *Au travers un panel de parcours de vie et en prenant en compte le point de vue des acteurs du territoire*, 2017.

- **Une réunion avec les parrains et organismes gestionnaires** de deux départements (Eure-et-Loir et Loiret) a réuni sept participants. Les autres réunions prévues pour les quatre autres départements n'ont pas pu être tenues, faute de disponibilité des responsables. Elles ont été transformées en réunions ou en entretiens individuels téléphoniques, permettant d'associer neuf personnes.

Au total, ce sont **227 personnes** qui ont pris part, d'une façon ou d'une autre, à cette étude.

S'est ajoutée à ce travail une analyse de la situation financière des GEM à partir de leurs documents financiers, analyse réalisée par un conseiller technique de l'Uriopss, dans le cadre d'une convention CREAM-URIOPSS.

Deux comités de pilotage (COFIL) ont été organisés à mi-parcours et à la fin de l'étude, réunissant différents acteurs des GEM (membres du bureau, animateurs, parrains, gestionnaires, représentants de l'ARS et équipe du CREAM). Ces COFIL ont été l'occasion de présenter et de discuter les enjeux, les objectifs et la méthodologie de l'étude, ainsi que les principaux résultats.

Perspectives 2018

Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'**un rapport**³ et à l'organisation d'**une journée d'étude** le 20 février 2018. Le rapport d'études a mis en évidence la diversité de fonctionnement des GEM de la région Centre-Val de Loire et simultanément, la transversalité de la problématique suivante : comment composer entre la vulnérabilité, caractéristique des publics des GEM, et l'autonomie et la participation sociale, objectif premier de ces associations ? Ce travail a souligné les tensions inhérentes aux caractéristiques des GEM, la polysémie de l'autonomie et de la vulnérabilité et de forts besoins d'étayage et d'accompagnement des professionnels des GEM, besoins réaffirmés au regard des orientations définies par le nouveau cahier des charges.

Ces questions et problématiques ont été abordées au cours d'une journée régionale de rencontres et d'échanges, organisée le 20 février 2018 et intitulée « **Participation sociale et autonomie des personnes en situation de handicap : les Groupes d'entraide mutuelle en région Centre-Val de Loire** ». Cette journée a donné lieu à différentes interventions : des temps de présentation des résultats de l'étude, des témoignages d'acteurs des GEM (adhérents et membres, animateurs, parrain et gestionnaire), des présentations d'activités et de créations des GEM (clip vidéo, chant, pièce de théâtre...) se sont succédé tout au long de la journée. Des expositions et stands sur place ont permis aux GEM volontaires de présenter leurs réalisations et projets. La journée a rassemblé 130 participants.

Ce travail se poursuit en région Centre-Val de Loire, à travers deux jours de formation à destination des différents acteurs des GEM (adhérents, membres, animateurs, parrains, gestionnaires) et visant à faciliter l'appropriation du nouveau cahier des charges. Organisés les 29 et 30 mars 2018, ces deux jours de formation sont animés par le Cnigem et l'AnCREAI, avec l'appui du réseau des CREAM.

Cette formation doit se poursuivre par un troisième jour de formation en région en 2019.

³ CREAM Centre-Val de Loire, *Entre vulnérabilité et autonomie : étude sur les Groupes d'entraide mutuelle de la région Centre-Val de Loire*, 2017.

B) Étude sur les Centres d'action médico-sociale précoce

Les **Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

D'un point de vue législatif, c'est la loi n°75-534 d'orientation du 30 juin 1975 qui a prévu la création des services spécifiques adaptés que sont les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Par ailleurs, l'annexe XXXII bis ajoutée par le décret n° 76-389 du 15 avril 1976 au décret n° 56-284 du 9 mars 1956 fixe les conditions techniques d'agrément des CAMSP.

La loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975 et le décret no 76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXII bis)⁴, à la suite des décrets no 56-284 du 9 mars 1956 et no 63-146 du 18 février 1963 définissant l'agrément des CMPP (Centres médico-psycho-pédagogiques), définissaient ainsi les conditions d'agrément des CAMSP :

« Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. »

Contexte et commande de l'ARS

Ces textes ayant été abrogés par l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'action sociale et des familles puis de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la définition actuelle des missions des CAMSP résulte notamment des dispositions de l'article L. 2132-4 du Code de la santé publique. Ainsi la prise en charge s'effectue-t-elle sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire ; elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié.

Plusieurs études ont été menées ces dernières années, tant au niveau national qu'au niveau régional, sur ces dispositifs : **la CNSA a ainsi confié en 2009 une étude au CREAI Rhône-Alpes au plan national**, qui avait montré la diversité et la richesse des actions conduites au sein de ces structures, et identifié 5 rôles joués par les CAMSP :

- organisateur de parcours de soins
- Assembleurs d'activités
- Promoteurs de compétences parentales
- Ressources et expertises pour leurs partenaires
- Passeurs de relais.

Dans la suite de cette étude, **l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire avait confié en 2010-2011 au CREAI Centre-Val de Loire une étude portant sur l'activité 2008 des 12 CAMSP implantés à l'époque en région**, afin d'analyser le positionnement de chaque structure sur son territoire, les missions qu'elle met en œuvre, ses points forts et ses points faibles, notamment en termes d'accessibilité, de réponse aux besoins, de publics pris en charge, de missions à mettre en œuvre, ainsi que les articulations existantes avec les autres acteurs présents sur le territoire. Cette étude comprenait une fiche par structure et une analyse régionale, intégrant les éléments départementaux.

En 2013, le Conseil Interministériel du Handicap (CIH) a souhaité que soit davantage structuré le dispositif de diagnostic et que soit garantie son accessibilité. Afin de concrétiser cette orientation, un groupe de travail a réuni des représentants de la CNSA, de la DGCS, de l'Anecamsp, de la CNAM, d'ARS, de Conseils départementaux, et de l'ADF, afin d'appréhender l'activité des CAMSP pour la mettre en regard avec les besoins sur des territoires, en créant un outil de collecte de données d'activité de ces derniers afin de rendre possible leur agrégation nationale. Ce travail a abouti à la publication de l'arrêté du 28 janvier 2016 fixant le rapport d'activité type des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce. Cet arrêté rend obligatoire la réalisation d'un rapport d'activité type pour chaque CAMSP, qui doit être rendu aux ARS annuellement, pour une diffusion à la CNSA ensuite.

Le rapport Piveteau dit « Zéro sans solution » et sa déclinaison dans le cadre de la mission « Une réponse accompagnée pour tous » pilotée par Mme Desaulle ont réaffirmé les besoins et l'importance d'une offre précoce en direction des tout-petits fragiles, combinant proximité géographique et temporelle, articulation avec son environnement et les acteurs du soin et de l'accompagnement, et enfin répondant aux spécificités des problématiques des enfants concernés.

Méthodologie :

À la suite de l'étude réalisée en 2010-2011 par le CREAI pour l'Agence régionale de santé sur le fonctionnement des CAMSP de la région, cette dernière a confié une nouvelle étude au CREAI. Considérant les problématiques soulignées par la délégation régionale de l'Anecamsp (tension entre polyvalence des CAMSP et spécificités des problématiques des enfants pris en charge, inégalités territoriales d'accès à une offre de soins...), cette étude s'est appuyée sur une double méthodologie, combinant méthodes quantitatives et méthodes qualitatives, échelonnées sur 2017 et 2018 :

- **en 2017** a été réalisée une analyse des rapports d'activité de 2016 des CAMSP de la région Centre-Val de Loire, excepté pour trois CAMSP qui ont fourni leur rapport d'activité de 2015. Cette analyse a porté sur les items suivants :

- les missions et l'activité,
- Le public accueilli et les besoins non couverts sur les territoires,
- L'accueil en CAMSP et les délais d'attente,
- La fluidité des parcours et les sorties de CAMSP,
- Les ressources humaines,
- Les partenariats des CAMSP.

Ce premier travail a été présenté et discuté lors d'une rencontre en octobre 2017 avec la délégation régionale de l'Anecamsp. Il a donné lieu à l'élaboration d'un rapport soulignant la diversité des CAMSP de la région Centre-Val de Loire et l'importance des délais d'attente pour une prise en charge des enfants. Les délais d'attente très élevés posent la question de l'articulation des CAMSP avec les autres acteurs et dispositifs du territoire en faveur de la petite enfance. L'essaimage des connaissances des espaces spécialisés vers les espaces de vie quotidienne des enfants apparaît comme une question centrale dans le cadre de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de l'intervention précoces.

-en 2017 ont eu lieu également deux réunions collectives départementales d'une demi-journée avec des familles dont l'enfant est ou a été suivi par le CAMSP. Ces réunions se sont tenues dans le département du Cher et de l'Eure-et-Loir et ont réuni respectivement 5 et 3 personnes. Face aux difficultés rencontrées pour solliciter des familles, des entretiens individuels téléphoniques ont été

organisés entre début décembre 2017 et janvier 2018, permettant de recueillir les paroles de 17 personnes dont l'enfant est ou a été suivi par un CAMSP.

Perspectives 2018

Au regard de la demande de l'ARS et des résultats issus du premier volet quantitatif de cette étude, **des réunions collectives thématiques** par département seront organisées entre les CAMSP et leurs partenaires. Les thématiques ont été retenues à partir des propositions faites par la majorité des CAMSP, **des premières pistes de réflexion** issues des échanges avec les familles et en veillant à ce qu'elles couvrent l'éventail des problématiques identifiées à la suite de l'analyse des rapports d'activité et des échanges avec les familles :

- est prévue **la réalisation d'une cartographie** de l'offre d'équipement du territoire régional et aux échelons départementaux,
- **une plaquette de synthèse** de l'étude sera élaborée et diffusée,
- **la tenue d'une journée d'études** est prévue pour la fin de l'année 2018.



5 – LES OUTILS DE COMMUNICATION



A) Le site Internet

Le site dans sa nouvelle version a été activé le 31 janvier 2017, remplaçant un site devenu obsolète et au design peu attractif. Le choix avait été fait d'adopter une charte graphique commune à l'ensemble des CREAI.

Les premières statistiques de fréquentation font apparaître que **les pages les plus consultées** sont les suivantes :

- les études réalisées, avec un total de 3 594 clics,
- le retour sur les Journées Nationales IME (avec notamment les diaporamas présentés lors de l'événement) : cette page a été cliquée 3 434 fois
- le catalogue de formation, qui totalise 2 261 clics.



54 articles ont été mis en ligne au cours de l'année, pour annoncer les formations, les études réalisées, les réunions des groupes d'animation régionale et les Journées Nationales IME.

235 offres d'emploi nous ont été communiquées pour être mises en ligne, dont 14 via le formulaire accessible sur le site : nos adhérents préfèrent nous envoyer leurs offres par mail, dans la continuité du procédé existant avant la mise en ligne du nouveau site.

Sauf si une date limite est indiquée dans les annonces, les offres sont publiées pour une durée de 2 mois à compter de leur mise en ligne, délai d'autant plus utile que nous ne disposons quasiment d'aucun retour lorsque les postes sont pourvus (sur 235 offres publiées en 2017, nous n'avons eu de retour que pour 3 d'entre elles).

Perspectives 2018

Un abonnement (gratuit) à Google Analytics a été souscrit qui nous permettra de disposer de statistiques plus exhaustives et plus étendues (ex. durée de l'audience, comportement des internautes...).

Enfin, la partie Extranet, réservée aux adhérents et contributeurs, devrait être mise en service au cours du second semestre 2018.

B) La newsletter

En 2017, 8 newsletters ont été envoyées à un total de 4 388 abonnés, avec une délivrabilité de 89,63%, (c'est-à-dire la réception effective de la newsletter par un nombre exact d'adresses mail valides).

La newsletter reste un canal privilégié d'information, à la fois pour les adhérents et contributeurs, mais aussi pour les professionnels du secteur.

Perspectives 2018

L'objectif est de rassembler davantage d'abonnés pour augmenter le flux et la fréquentation du site Internet, auquel la newsletter est directement liée.

C) La revue "Traverses"

Le premier numéro, sur le thème « Tous vulnérables ? » a été tiré à 600 exemplaires, après plusieurs mois de travail d'un comité de rédaction très impliqué.

La revue a été lancée au mois de mai lors de l'Assemblée Générale, puis a fait l'objet d'un lancement public le 26 septembre 2017 à la Librairie Nouvelle d'Orléans, avec la participation de représentants du secteur associatif social et médico-social.

L'argumentaire de la revue était le suivant :

Récemment, les Creai ont vu leurs missions et champs d'intervention évoluer. La nouvelle dénomination de l'acronyme témoigne de ce changement (*Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*). Cette évolution nous invite à réfléchir à la signification de la notion de vulnérabilité, et à ses conséquences dans nos positionnements et dans les accompagnements que nous pouvons proposer au secteur social et médico-social.

Elle conduit également le secteur social et médico-social dans son ensemble à réfléchir à son positionnement face à une nouvelle appréhension de l'usager, l'usager citoyen, l'usager au coeur du dispositif, l'usager expert..., figure devenue emblématique des différentes lois qui encadrent le secteur depuis une vingtaine d'années.

Pour ses 50 ans, le Creai Centre – Val de Loire a souhaité mettre en débat ce concept de Vulnérabilité. Il l'a fait le 21 mai 2015, avec une conférence de Marc-Henri Soulet, sociologue : "Penser la vulnérabilité".

Il souhaite le faire aujourd'hui à travers une revue sur ce sujet, ouverte largement à la rédaction d'acteurs aux profils et angles de vue divers. Cette revue, le Creai souhaite la porter comme une contribution aux débats sociétaux et avec l'ensemble des acteurs qui auront envie de rejoindre cette aventure collective, pour une mise en débat du travail social d'aujourd'hui et de demain... sans jamais se résigner à ne plus penser !

Une quinzaine d'articles ont été adressés au Creai et ont été relus par le comité de rédaction et de lecture.



Voici le sommaire de la revue :

Traverser les concepts :

- Tous vulnérables ? - *Noël Le Goff*
- Nécessaires et insuffisants : la leçon de vie des personnes vulnérables - *Jean-Yves Barreyre*
- Trois questions sur la vulnérabilité - *Marc-Henry Soulet*
- Vulnérabilité, solidarité, citoyenneté - *Bertrand Dubreuil*
- De la vulnérabilité de l'homme à la vulnérabilité des institutions - *Claude Laizé*
- Le pouvoir d'être vulnérable – *Eric Elsener*
- Vulnérabilité - *Christian de La Rochemacé*
- L'inadaptation devenue vulnérabilité - *François Faucheux*
- Eloge de la vulnérabilité - *Anne-Cécile Chapuis*
- Les mots pour le dire - *Nicole Laval-Turpin*

Croiser les pratiques :

- Vulnérabilité : situation des personnes en situation de polyhandicap - *Martine Villedieu*
- Protéger et rendre autonomes les personnes vulnérables : l'injonction paradoxale - *Solange Bocquentin-Mignon*
- Vulnérables mais sujets - *Entretien avec Frédéric Brassat*
- Le risque éducatif - *Entretien avec Guy Foucaud*
- Du bruit au discours : la domestication de la voix des précaires ? - *Frédéric Bauer*
- Vulnérabilité, vulnérabilités... - *Entretien avec Sylvie Drussy*

Pour continuer à cheminer :

- Vulnérabilité des personnes accompagnées, vulnérabilité des professionnels... - *Séverine Demoustier et Christophe Lecomte*

La revue, offerte à titre gracieux aux adhérents, a ensuite été vendue via 3 canaux :

- par les administrateurs du CREA, en direction de leurs réseaux professionnel et personnel,
- par la Librairie Nouvelle d'Orléans,
- sur le stand du CREA lors des Journées Nationales IME.

Au 31 décembre 2017, 58 exemplaires ont été vendus (16 par la librairie, 42 par les réseaux du CREA).

Perspectives 2018

Un deuxième numéro, ayant pour thème « Faire alliance » est mis en chantier en 2018.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2018 sera celle de la co-construction, avec les adhérents et contributeurs du Creai Centre-Val de Loire, du nouveau projet du Creai pour les 5 ans à venir, 2019 à 2023. À partir d'un bilan du précédent rapport d'orientations 2013-2018, et d'une analyse de l'activité menée en 2017 et auparavant, des axes de travail pourront être identifiés.

D'ores et déjà, pouvons-nous soulever pour l'année 2018 les orientations suivantes, déjà réfléchies et mises en œuvre, ou à la réflexion, en ce début d'année :

La poursuite de l'animation et de la concertation

- **Des journées d'étude porteuses de croisement de regards, s'ouvrant aux personnes en situation de vulnérabilité et aux aidants, dans l'objectif d'accompagner les évolutions en matière de reconnaissance de l'expertise d'usage, d'auto-détermination et de pair-aidance :**

- **Journée d'étude sur les GEM**, sur la participation sociale et l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité, le 20 février 2018, qui a fait la part belle à la parole des adhérents des GEM et à la valorisation de leurs productions, rassemblant 130 participants. Cette journée d'étude a clôturé l'étude que le Creai a menée pour l'ARS en 2017, et a été suivie d'une formation du Creai auprès d'adhérents, d'animateurs, de gestionnaires et de parrains de GEM, les 29 et 30 mars, en collaboration avec le CNIGEM et l'Ancreai.

Ce travail sur les GEM a permis en outre l'articulation d'approches, à travers les différentes missions du Creai : études – animation – formation

- **Des journées d'étude qui ont pour objectif de mettre en débat des sujets travaillés dans des études menées par le Creai**

- **Journée d'étude sur les CAMSP et leurs partenaires, sur les questions de prévention, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement précoces**, fin 2018, interrogeant la place de chacun et l'articulation de tous les acteurs dans cet objectif

- **Des journées d'étude sur des sujets que le Creai identifie, avec ses partenaires, comme prégnants dans l'actualité du secteur :**

- **Journée d'étude en collaboration avec l'Uriopss, sur les parcours inclusifs**, le 19 mars, qui a réuni 230 personnes, avec la participation de la présidente de la CNSA

- **Journée d'étude en collaboration avec l'ORS, sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap**, le 5 juin

- **Des journées d'étude portées par des comités de pilotage « sectoriels » du Creai, mais ouvertes largement à d'autres acteurs du secteur, pour penser les évolutions dans des logiques de parcours :**

- **Journée d'étude portée par le Copil ESAT, ouverte au champ des adultes handicapés, aux GEM, aux EHPAD : Travailleurs d'ESAT et Professionnels : Nous avons vieilli ensemble ! Penser l'accompagnement des travailleurs handicapés vieillissants pendant et après l'ESAT ; 17 mai au FV FAM La Bellangerie, Adapei 37, Vouvray**

- Journée d'étude portée par le Copil MAS FAM : **Prendre soin en MAS-FAM : Soins de l'autre et souci de soi** ; 15 juin à l'ITS, Institut du Travail Social de Tours
 - Journée d'étude portée par le Copil Sessad et ouverte à l'ensemble du champ de l'enfance handicapée : **L'inclusion : Appréhender un système complexe pour accompagner l'enfant dans son environnement, à partir de son projet de vie** ; 25 juin au Centre Hospitalier de Blois
 - Journée d'étude portée par le Copil Protection de l'enfance : **Le travail à domicile** ; 20 novembre
- **Une animation en région sur les mandataires judiciaires à la protection de majeurs, pour la DRDJSCS**, dans la continuité de la journée d'étude du 29 juin 2017, en vue d'un croisement des pratiques et des postures, et d'une valorisation des pratiques existantes sur les territoires, dans une dynamique formative.

Un accompagnement des autorités publiques (ARS, DRDJSCS...) et des acteurs associatifs et publics dans l'évolution et la transformation des politiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

- Repérage et analyse de dispositifs innovants
- Identification de besoins d'accompagnement et de formation des directions et professionnels
- Programmes de formation
- Identification et analyse de dispositifs en faveur des aidants
- Contribution à une plateforme régionale ARS sur l'innovation ...

La réflexion partagée avec le secteur sur des sujets particuliers, dans le cadre de conférences

- Analyse des pratiques
- Désinstitutionnalisation...

La poursuite de travaux au sein du réseau des Creai et de la Fédération des Creai

- Outil et démarches d'évaluation interne avec l'outil d'évaluation du réseau des Creai, ARSENE
- Etude sur les solutions d'offre de répit pour les personnes en situation de handicap, sur les territoires du Loiret, de l'Ille-et-Vilaine et du Pas de Calais

Une réflexion à initier sur les impacts sur le travail social des évolutions de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité

- Journée d'étude dont l'organisation est à prévoir
- Réflexion interinstitutionnelle sur des dispositifs de concertation en région sur le travail social, en s'inspirant d'expériences extra territoriales....

Avec :

- *La valorisation des accompagnements en analyse des pratiques*
- *L'identification de thèmes de formation en prise avec les besoins de formation et d'accompagnement des directions et professionnels du travail social : parcours et dispositifs ; interdisciplinarité ; travail au domicile ; travail avec les familles et regard porté sur les personnes et leurs familles ; place des personnes et de leurs aidants ; travail en partenariat et en réseau, en inter institutionnel*
- *Des modalités diversifiées de formation et de conseil-accompagnement : des formations inter à repenser ; des formations inter et intra intégrant les nouveaux outils du numérique et interrogeant en conséquence la pédagogie de nos formations ; des formations mixtes, alliant l'inter et l'intra, permettant ainsi sur un territoire à plusieurs établissements et services, voire en inter associatifs, de bénéficier de formations, à la fois adaptées à leurs réalités propres de territoire, mais susceptibles aussi de créer de l'inter connaissance entre eux, dans un objectif à plus long terme de travail, en partenariat et en réseau*

Les défis pour le secteur social et médico-social sont nombreux, ceux du Creai le sont aussi, en conséquence, pour 2018 et pour les 5 ans à venir

- + Place des personnes et de leurs aidants dans les pratiques d'accompagnement, de formation, d'animation et d'étude du Creai
- + Accompagnement de réflexions et de travaux inter institutions, au-delà du public historiquement cible du Creai (le secteur social et médico-social), intégrant le sanitaire et la psychiatrie, l'Education Nationale, les MDPH, les organismes de droit commun (centres de loisirs, sportifs...), déjà à l'oeuvre dans une étude-accompagnement débutée en 2018 pour le Parc Naturel Régional de le Brenne (36) sur l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap sur ce territoire
- + Le développement de diagnostic territoriaux, avec de nouveaux acteurs à solliciter ; un comité d'étude et d'expertise du Creai à réactiver
- + Augmentation du réseau de vacataires
- + Le numérique : prise en compte dans l'accompagnement des travailleurs sociaux, comme dans les pédagogies de formation du Creai
- + La dimension associative :
 - Statuts du Creai en lien avec Ancreai
 - Portage du Creai par ses administrateurs
 - Référents départementaux...
- + Des partenariats à consolider, à envisager : Uriopss, ITS, ERTS, FAS, Unafam, Universités... avec la recherche de nouveaux administrateurs

- ✚ Le second numéro de la revue du Creai sur Alliance et Partenariats
- ✚ Le développement d'offres de service pour le secteur gérontologique et de l'aide à domicile
- ✚ La poursuite d'une animation dans le champ de l'insertion sociale, dans la continuité des travaux menés sur les CHRS, les SIAO, les Maisons relais
- ✚ Le développement de travaux dans le champ de la protection de l'enfance, en lien avec les Conseils Départementaux...



